



À découvrir dans ce journal :

Le rapport d'activités

Tribune libre aux communes

Le point sur les finances & les projets

Les actualités touristiques

Et bien d'autres informations...



Nouveaux regards en Pays dunois 2023-2024



Sommaire

- 4 > 5 Hommages & évènements : ils ont marqué l'année
- 6 > 9 Tribune libre aux communes du territoire
- 10 > 13 Le point sur les finances & la fiscalité
- 14 > 15 Le point sur la contractualisation
- 16 > 17 L'environnement : sobriété des usages de l'eau potable
- 18 > 21 Les projets de travaux & d'équipements
- 22 > 23 Les études : la planification & les transferts de compétence
- 24 > 25 Le développement économique
- 26 > 27 Les sites culturels & touristiques : bilan 2023 & actions 2024
- 28 > 31 Les actions communautaires culturelles & touristiques
- 32 > 35 Les activités de pleine nature : le pays dunois, terre de vélo
- 36 > 37 La petite enfance
- 38 > 41 Les missions de la Palette
- 42 > 43 Des services aux habitants

infos pratiques

Communauté de communes du Pays dunois

SIÈGE - SERVICE ADMINISTRATIF 05 55 89 12 03 - accueil@ccpaysdunois.fr

MICRO-CRÈCHE ET RELAIS PETITE ENFANCE (ex RAM) 05 55 89 31 80

creche@ccpaysdunois.fr - ram@ccpaysdunois.fr

REPAS À DOMICILE 05 55 89 12 03 - accueil@ccpaysdunois.fr

OFFICE DE TOURISME 05 55 89 24 61 - info@paysdunois-tourisme.fr

HÔTEL LÉPINAT 05 55 63 01 90 - hotel.lepinat@ccpaysdunois.fr

ESPACE MONET ROLLINAT 05 55 89 27 73 - emr@ccpaysdunois.fr

MICROFOLIE DU PAYS DUNOIS microfolie@ccpaysdunois.fr

TUILERIE DE POULIGNY 05 55 62 19 61 - tuilerie.poulligny@ccpaysdunois.fr

FORTERESSE DE CROZANT 05 55 89 24 61 - info@paysdunois-tourisme.fr

La Palette

LA PALETTE, FRANCE SERVICES 05 87 66 00 00 - contact@lapalette23.fr - www.lapalette.tl

ACCUEIL DE LOISIRS "LA CABANE MAGIQUE" 05 55 89 05 10 ou 06 88 08 96 11 - cabane.magique@lapalette23.fr

LOCAL ADOS 07 60 23 52 53 - local.ados@lapalette23.fr

Services extérieurs

AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT 05 87 80 90 30 - habitat@creuse.fr

RENOV 23 05 55 51 03 39 - renov23@sde23.fr

FRANCE SERVICES SAINT-SÉBASTIEN 05 55 14 00 42 - saint-sebastien@france-services.gouv.fr

INFOS DÉCHETS ÉVOLIS 23 05 55 89 86 06 - www.evolis23.fr

DÉCHETTERIE ÉVOLIS 23 05 55 89 86 06 - Route de Maison Feyne à DUN LE PALESTEL

Professionnels de santé

SITE INTERNET COMCOM PAYS DUNOIS www.paysdunois.fr

Infos pratiques/services de santé

Services de garde

MÉDECINS 05 55 41 82 02, de 20H à 8H, en semaine, et du samedi 12H au lundi 8H

PHARMACIES 3237 du samedi 12H au samedi 12H suivant

DENTISTES 09 60 40 44 80 les week-ends

Numéros d'urgence

SAMU 15 - **GENDARMERIE POLICE** 17 - **POMPIERS** 18

VIOLENCE FEMMES INFO 3919 - **URGENCE EUROPE** 112

MALENTENDANT 114 - **URGENCE SOCIALE** 115 - **ENFANT EN DANDER** 119

19 avenue de Verdun
23800 DUN LE PALESTEL

05 55 89 12 03

accueil@ccpaysdunois.fr
direction@ccpaysdunois.fr
www.paysdunois.fr



Communauté de
communes du
Pays dunois



Le mot du président



Cette année, ce sera l'avant-dernier bulletin communautaire de cette mandature et le rapport d'activités 2023. Que de chemin parcouru depuis la renaissance de notre communauté de communes, le 1er janvier 2020.

Le premier axe essentiel et incontournable que nous priorisons, comme ce fut le cas après la pandémie, est le **soutien** aux commerçants, artisans ou porteurs de projets par l'attribution d'aides économiques. Notre règlement permet ainsi une réactivité et une aide financière concrète, sans tomber dans le trac des lourdeurs administratives.

Concernant la **gestion des déchets** de chantier des professionnels du Bâtiment et Travaux Publics, nous sommes en attente de réponse de l'association EC³, sur le fonctionnement de la future plateforme, les charges et l'entretien de celle-ci. Si suite il y a, elle sera implantée sur la commune de DUN LE PALESTEL.

Le **soutien économique** et l'**emploi** sont les piliers fondamentaux pour développer notre territoire. Les projets portés par notre collectivité ont permis d'injecter plus de deux millions d'euros dans les travaux. À l'ancienne gare, siège de la Communauté de communes depuis 2005, il n'était plus possible pour le personnel de travailler décemment dans des locaux abandonnés depuis plusieurs décennies. De même, les élus qui nous succéderont pourront travailler sereinement dans un site adapté et fonctionnel. Cette réhabilitation a permis d'entretenir le patrimoine local et de prévoir le transfert de compétences nouvelles aux intercommunalités.

Certains élus nous reprochent que l'on fait trop pour le **tourisme et la culture**... J'aimerais leur dire que nous avons la chance d'avoir de magnifiques communes touristiques, un site remarquable avec sa Forteresse de CROZANT, la Tuilerie de Pouligny à CHÉNIERS, qui ne demande qu'à se développer, l'Hôtel Lépinat à CROZANT ou encore l'Espace Monet-Rollinat à FRESSELINES avec la Micro-Folie qui pourra se déployer sur les 17 communes.

2024 est l'année commémorative des 80 ans du débarquement de Normandie, du massacre d'ORADOUR SUR GLANE et des pendus de TULLE. Des soldats français ont tué d'autres français, résistants de l'armée secrète. Localement, c'est la tragédie de VaussuJean, à SAINT SÉBASTIEN.

Comment ne pas penser à Pierre BOURDAN, creux de cœur, dont la voix résonnait sur la BBC. Chaque commune a son histoire, sa spécificité. La communauté de communes, c'est aussi, **les aides à l'habitat, le portage des repas à domicile, la Petite enfance, la gestion et l'entretien des chemins de randonnées**, les nouveaux parcours **Terra aventura, le soutien aux associations** sportives et culturelles, sans oublier **les fonds de concours aux communes** dont SAINT SÉBASTIEN, LA CELLE DUNOISE et SAGNAT ont bénéficié cette année pour la réalisation de leurs projets.

Notre **plan local d'urbanisme intercommunal** est en cours d'élaboration et nous travaillons ardemment afin que le transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement soit opérationnel au 1er janvier 2026.

Dans le cadre d'un **appel à projet "sobriété des usages"**, l'opération des récupérateurs d'eau pluviale a été lancée par la Communauté de communes fin avril sur l'ensemble du territoire et sera échelonnée sur 3 ans.

La **santé**, compétence régaliennne de l'État, est un sujet qui préoccupe les élus et tous les administrés. Nous subissons comme tout un chacun les problématiques des déserts médicaux. Nous avons 2 maisons de santé sur le territoire et des médecins libéraux qui exercent en parallèle. La santé n'a pas de prix et nous subissons les choix des différents pouvoirs politiques de ces 30 dernières années. Nous ne baissons pas les bras et nous n'excluons aucune piste d'actions en lien avec les communes et les professionnels de santé.

Merci à tout le personnel de la communauté de communes qui travaille au quotidien pour votre bien-être, avec une mention particulière à notre Directrice Générale des Services, Véronique BLANCHET, qui, depuis la reconstruction de notre identité Pays dunois, a toujours oeuvré pour le développement de notre structure.

Je vous souhaite un bel été dans cette belle Vallée des peintres. N'hésitez pas à franchir les portes de l'Office de tourisme à la découverte des nombreuses manifestations et activités proposées tout au long de l'année.

Laurent DAULNY

Président de la Communauté de communes
Conseiller départemental
Maire de DUN LE PALESTEL
Courriel : president@ccpaysdunois.fr
Tél. 05 55 89 12 03



Homages & évènements

Ils ont marqué l'année

Hommage à Jean-Louis LAVERDANT



Jean-Louis LAVERDANT nous a quittés le 28 décembre 2023 à la suite de plusieurs mois de lutte contre la maladie.

Jean-Louis, âgé de 65 ans, a été élu maire de la commune de FRESSELINES en juillet 2020 succédant à Vincent FORTINEAU. Sa place de premier magistrat de la commune lui a permis d'intégrer le conseil communautaire du Pays dunois, avec, à ses côtés, Jean-Claude DUGENEST, son premier adjoint.

Au sein de cette assemblée, Jean-Louis validait tous les projets et propositions, conscient de l'intérêt qu'il fallait porter au développement local et au maintien des activités économiques du territoire. Il était reconnaissant des aides financières attribuées par la Communauté de communes qui ont permis le développement des projets communaux.

Entouré de ses adjoints et conseillers municipaux, il a œuvré afin que les commerces de FRESSELINES reprennent vie (le bar/restaurant, la boucherie, la boulangerie et le salon de coiffure), ce qui a largement contribué à l'attractivité de la Vallée des peintres, notamment durant la période estivale. Chacun n'a pas ménagé son énergie pour animer ce petit bourg nécessaire à l'exploitation de l'Espace MONET ROLLINAT qui accueille désormais, annuellement, plusieurs milliers de visiteurs.

Il ne se décourageait pas malgré les déceptions qu'éprouvent les élus locaux qui œuvrent au quotidien pour leur commune. Son engagement était intact jusqu'à cette journée du 28 décembre où tout a basculé.

Les obsèques de Jean-Louis se sont déroulées le 04 janvier 2024 à FRESSELINES. De nombreuses personnalités, habitants, amis sont venus lui rendre hommage lors d'une cérémonie émouvante conduite par Jean-Claude DUGENEST, son premier adjoint. Plusieurs personnalités, dont le Directeur de Cabinet représentant Madame la Préfète, le président de la Communauté de communes du Pays dunois et les maires du territoire, ont participé à cette cérémonie.

Élection d'un nouveau maire : Jean-Claude DUGENEST reprend la suite.

Le conseil municipal, au complet de ses 11 membres avec l'élection de Marion BRUNAUD le 17 mars, a pu élire un nouveau maire pour succéder à Jean-Louis LAVERDANT. Jean-Claude DUGENEST, qui a assuré l'intérim depuis le début de l'année, a été élu maire le 20 mars dernier. Il bénéficie d'une longue expérience qu'il met au profit de la commune de FRESSELINES et de ses habitants. Jean-Claude DUGENEST et la première adjointe, Chantal COLAS, sont les élus qui siègent désormais au conseil communautaire.

Hommage à Marie-Hélène DUCOURTOUX



© La Compagnie du Théâtre Baroque

Marie-Hélène nous a quittés subitement le 26 mai dernier. Un dimanche, le jour de la Fête des Mères, son cœur s'est arrêté de battre.

Nous lui rendons hommage dans le magazine communautaire car Marie-Hélène a donné son temps aux autres, sans compter. Elle a toujours œuvré dans la plus grande discrétion. Avec son compagnon José FREITAS, bénévoles depuis toujours, ils étaient actifs au sein de plusieurs associations.

Au cinéma à DUN LE PALESTEL, depuis de nombreuses années, Marie-Hélène a assuré la gestion, la communication, les relations avec Ciné-Plus. Chaque année, elle était présente à la nocturne cycliste à DUN LE PALESTEL. A LAFAT, elle a joué de nombreuses pièces de théâtre et nous a bien fait rire parfois, même en jouant des scènes dramatiques. Dans les écoles, notamment à CHENIERS, dans sa mission d'Éducatrice de la Vie Scolaire, elle s'occupait des élèves, en soutien aux enseignants. Au collège de DUN LE PALESTEL depuis 7 ans, elle accompagnait les élèves en situation de handicap. Et bien d'autres encore. Si beaucoup s'expriment sur les réseaux sociaux, dans la rue, dans les médias, Marie-Hélène, c'est tout l'inverse. La discrétion même. Cette personne mérite beaucoup de respect. Nous présentons nos sincères condoléances à José, son mari, et à Arthur, son fils.

Zoom sur

Félicitations aux éleveurs du Pays dunois !

Le Pays dunois et le Département de la Creuse ont été dignement représentés par les élevages bovins de la race limousine, le **GAEC DESASSURE à CHÉNIERS** et le **GAEC LAGAUTRIERE à VILLARD**, et par l'élevage ovin de race Bleu du Maine de **Jean NOLOT à FRESSELINES**.

Une pluie de médailles aux concours est venue récompenser les élevages dunois dans un contexte de crise agricole. Un grand bravo à eux !



La Mad'Jacques à Chéniers



La commune de **CHÉNIERS** accueillait au Moulin de Piot, quelques 3.000 autostoppeurs venus de la France entière, ce samedi 08 juin, lors de la 7ème édition de la Mad'Jacques, une des plus grandes courses en stop. Ces 3.000 autostoppeurs ont parcouru en moyenne 450 km pour 7H24 de trajet.

Cette manifestation, organisée par la **Société DAVAÏ**, a reçu le soutien financier du Conseil départemental pour 12.000 € et celui de la Communauté de communes pour 3.000 €. La commune de CHÉNIERS participe à l'organisation logistique, avec ses moyens matériels et humains, plus une subvention de 5.000 €.

Des graines de champion à surveiller !

Les communes de **FRESSELINES** et **CROZANT** ont accueilli chacune une manche du 10ème Mini Tour creusois, en mai 2024, challenge regroupant des courses cyclistes de la Fédération Française du Cyclisme ouvertes aux catégories U11,13, 15,17 et 19.

Cher à Jean-Marie BARAILLE, président de l'Amicale Nocturne cycliste de **DUN LE PALESTEL**, le critérium professionnel est organisé cette année, pour une 59ème édition, mobilisant de nombreux bénévoles. La prochaine édition se déroulera le 03 août 2024.

Pour chacune des 2 épreuves, la Communauté de communes a versé une subvention de 2.000 et 3.000 €.

La Nocturne cycliste & le Mini Tour creusois



Les Foulées du Rail



Place à la deuxième édition !

Le 2 juin 2024, les Foulées du Rail ont accueilli **450 inscrits**, soit un peu plus que l'année dernière. Deux distances de 10 et 21,1km, étaient proposées aux coureurs à pied, autour de **DUN LE PALESTEL** et **SAINT SÉBASTIEN**, avec **une nouveauté cette année** : le challenge entreprise à réaliser à trois, entre amis, collègues ou en famille pour réaliser 7 kilomètres sur le tracé du semi-marathon.

Fruit du travail de plusieurs bénévoles mais aussi de l'Association Sportive et Culturelle de La Croisière, les Foulées du Rail ont permis une nouvelle fois de découvrir ce superbe tracé qui est déblayé et réaménagé pour la compétition. Cette manifestation bénéficie d'une subvention de 2.000€ et du soutien logistique du service tourisme encadré par le directeur, Pierre VEYSEIX.



Tribune libre

aux communes du territoire

Les communes du territoire ont été invitées à produire un article dans ce magazine, sur la thématique de leur choix.

Chéniers



Le comité d'animation, culture, loisirs de CHÉNIERS élabore 9 animations dans l'année. Il organise, entre autres, **le salon du bien-être, de la beauté, de l'harmonie**. La 8ème édition a eu lieu les 8 et 9 juin 2024 à la salle de la culture de CHÉNIERS.

Ce salon est un levier très intéressant pour faire connaître les différentes thérapies, les produits naturels, mais aussi gagner en visibilité.

Les praticiens aident à comprendre le fonctionnement de nos énergies, à lâcher prise, à canaliser son stress, à reconnaître les signes du mal-être et à les corriger.

Une cinquantaine de stands représente de nombreuses thérapies, comme la réflexologie, le reiki, l'hypnothérapie, la naturopathie, différents massages, les soins énergétiques, le coaching de vie, la sophrologie, la géobiologie, le bien se nourrir, le bien-être intuitif, l'astrologie, le médium, la numérologie, la lithothérapie, les produits cosmétiques naturels, esthétiques, etc. De quoi se remettre en forme, gagner en sérénité. Bien vivre. Des conseils sont prodigués. Certaines séances de ce bien-être se font sur les stands.

Ce salon est une approche du vivre en harmonie avec son égo. Il est accessible à tous, puisque l'entrée est gratuite.

Crozant



L'Association « Les jardins de la Sédelle »

de **CROZANT** a été créée en 1992 par un groupe d'amateurs de plantes et de paysage partageant une passion en commun. Leur initiative a fleuri et la première **Journée des plantes** a eu lieu en 1993. La 30ème édition de ce rendez-vous incontournable des amateurs de plantes s'est déroulée les 14 et 15 octobre 2023. L'évènement a connu un grand succès, attirant plus de 2.000 visiteurs enthousiastes.

Les pépiniéristes venus de toute la France ont présenté une gamme de plantes d'exception, offrant également des conseils avisés sur leur culture, ce qui a été très apprécié par le public avide de savoir.

La programmation était riche et diversifiée, comprenant des conférences animées par des experts renommés tels que Gilles CLÉMENT, Véronique MURE et Thierry THEVENIN. Les visiteurs ont également eu l'opportunité de participer à des sorties naturalistes, des visites guidées et à une exposition sur les arbres.

Pour marquer dignement ses 30 ans d'engagement et d'amour pour la nature, l'association a entrepris une action symbolique et durable en plantant une centaine de jeunes arbres sur une parcelle de l'Arboretum, en novembre 2023. Les essences sélectionnées par Philippe WANTY ont été choisies pour leur résistance à la sécheresse contribuant ainsi à la préservation et à la diversification de l'écosystème local face au changement climatique.

Cette célébration remarquable témoigne de la passion et de l'engagement continu de l'Association « Les Jardins de la Sédelle » envers la préservation de la biodiversité et la sensibilisation du public à l'importance des plantes et des paysages.

Dun le Palestel



La mairie de DUN LE PALESTEL accueille, depuis le mois de mars 2023, un dispositif permettant de réaliser **les demandes de cartes d'identité et de passeports**. Ce service permet aux personnes du territoire d'y faire leurs démarches sans avoir à se rendre dans des villes plus éloignées. Dès le début de la mise en place, de nombreuses demandes de rendez-vous (locales et de toute la France) ont afflué et, pour y faire face, un poste supplémentaire à mi-temps a été créé à la mairie.

Les horaires d'ouverture sont les suivants et sont différents des horaires de la mairie :
lundi – mardi – vendredi : 13h30-17h
et mercredi : 9h-12h et 14h-17h.

Deux solutions s'offrent à vous :

- Soit la demande se fait sur Cerfa papier et la prise de rendez-vous auprès du secrétariat de mairie au 05 55 89 01 30;
- Soit sur le site de l'ANTS dont voici le lien : <https://passeport.ants.gouv.fr/>

Dans ce cas, vous devez prendre votre rendez-vous en ligne sur le site de l'ANTS dont voici le lien :

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

Votre pré-demande est enregistrée. Il suffit ensuite d'imprimer le document que vous recevez par mail sur lequel figure un QR Code qui permet ensuite d'entrer vos données directement.

Lorsque votre pièce d'identité est arrivée, vous recevez un SMS. Le retrait se fait sans rendez-vous aux horaires d'ouverture du service et non aux heures d'ouverture de la mairie.

Le Bourg d'Hem



La labellisation "Village d'avenir"

Un beau cadeau de Noël pour le village du **BOURG D'HEM** !

Ce programme issu du plan France Ruralités va permettre à la commune de bénéficier de l'accompagnement de chefs de projets qui l'aideront à mobiliser dispositifs, financements et ressources pour mener à bien son projet d'aménagement et de revitalisation dans le bourg.

En quelques mots, ce projet consiste à créer **une Maison d'Accueil et de Services, lieu multigénérationnel** qui permettra aux habitants de la commune et aux touristes de se retrouver dans un espace convivial qui offrira des possibilités de coworking et d'aides diverses à la personne. Dans le même temps, une grange récemment acquise par la commune sera réhabilitée et transformée en un vaste appartement qui pourra accueillir une famille puisque nous avons constaté ces dernières années une forte demande locative.

Enfin, en parallèle de ces travaux déjà conséquents, un réseau de chaleur par géothermie devra être réalisé. Les audits énergétiques sont désormais réalisés et l'étude de faisabilité de la géothermie est lancée. Un projet structurant et ambitieux qui va occuper largement la fin du mandat de l'équipe municipale en place !



Tribune libre

aux communes du territoire

La Celle Dunoise



La commune a donc choisi de mettre au centre de ses politiques publiques la protection de la biodiversité. Pour cela, la municipalité s'est engagée dans six fiches actions: La première consiste à étoffer et à mettre à jour cet Atlas de la Biodiversité Communale car l'inventaire est inégalement réparti sur le territoire. La seconde concerne « la Vallée des Peintres » avec un projet d'aménagement de la plage du Vallon, dit de « la Baignade ». La troisième concerne les haies bocagères, grand réservoir de biodiversité, qui doivent être protégées et intégrées dans la trame verte et bleue du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. La quatrième est la création d'un parcours touristique autour de la biodiversité, parcours qui pourrait se greffer sur le parcours du randoguide qui va être finalisé en 2024 et qui s'inscrit dans une offre d'écotourisme responsable. Il convient de remercier la Communauté de communes du Pays dunois pour son implication dans la préparation de ce parcours, dont la grande boucle passera par les landes humides de Nambord, non loin du village de Beausoleil. La cinquième fiche concerne le label « Village étoilé » et s'attaque à la pollution lumineuse qui perturbe tous les animaux nocturnes, en appliquant la réglementation en matière d'éclairage public et en réduisant l'amplitude d'éclairage. La sixième fiche organise la gouvernance des actions précitées avec la création d'un comité de pilotage qui suit et coordonne les actions à mettre en place dans le cadre du programme « Territoire engagé pour la Nature ». Bienvenue chez nous !

Une passerelle vers la nature, un pont sur la biodiversité

La CELLE DUNOISE consciente de la richesse de son patrimoine a été la première commune de Creuse à rédiger en 2021 son **Atlas de la Biodiversité Communale** grâce notamment à la collaboration active du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement des Pays Creusois (CPIE). Ce document est consultable sur le site Internet de la commune et disponible à l'achat en mairie.

Cette première démarche a permis à la commune en 2022 d'être reconnue « Territoire Engagé pour la Nature » par l'Agence Régionale de la Biodiversité.

La Chapelle Baloue



La commune de LA CHAPPELLE-BALOUE organise le 3ème vendredi de chaque mois un **marché de producteurs locaux**, de 9h à 12h, sur la place Marcel POITRENAUD, en plein centre-bourg. Les dates des prochains vendredis à retenir pour 2024 : 19 juillet, 20 septembre, 18 octobre, 15 novembre, et 20 décembre. La commune organise également, comme chaque année, un marché nocturne, le samedi 17 août 2024, à partir de 17h (Pas de marché le vendredi 16 août). Au programme : animations pour enfants, producteurs locaux, artisans, maraîchers, grillades et boissons, musiciens, espace de danse...

Enfin, un vide-greniers vous sera proposé à la fin de l'été. Vous pourrez découvrir ce rendez-vous le 22 septembre, en consultant la page Facebook de la commune. Venez nombreux !

Attention : en raison des travaux d'enfouissement et de l'arrivée de la fibre sur la commune, le marché mensuel sera amené à se déplacer dans la cour de la mairie (juin et juillet).



Saint Sébastien

Les CM2 prêts à entrer en sixième !

Vendredi 30 juin 2023, nous avons officialisé la fin de la scolarité à l'école primaire des CM2 « millésime 2023 »; Aude, Jade, Lilou, Louis, Mila, Sahra et Timéo sont prêts pour leur entrée en sixième ! Ils sont les premiers élèves creusois à avoir obtenu la médaille d'or et le diplôme du Passeport du civisme. Félicitations à eux ! Nouveauté de taille, les élèves de CM2 ont réalisé un parcours civique en menant des actions individuelles et collectives dans le cadre du projet d'école. Le passeport est un guide ludique et pédagogique. Des actions peuvent également être réalisées en famille ou dans le cadre de projets menés dans la commune.

Le **passeport du civisme** des écoliers de **SAINT SÉBASTIEN** aborde les thèmes suivants : les valeurs de la République, le devoir de mémoire, prendre soin de ceux qui ont pris soin de nous, se protéger et porter secours, surfer en sécurité, solidarité pour bien vivre ensemble, réserver son environnement. Les actions sont validées par les ambassadeurs du civisme (habitants de la commune désignés dans un domaine). L'objectif est le développement de l'engagement des élèves au service des autres, agir plutôt que regarder, donner plutôt que recevoir, participer au bien-vivre ensemble et ouvrir les yeux sur les richesses environnantes. Il s'inscrit notamment dans la volonté de développer le respect des autres. Cette « cérémonie », moment symbolique partagé avec les parents, les enseignantes et les Amis de l'Ecole, récompense l'engagement des enfants.

Nous sommes très fiers de les avoir comptés parmi les élèves de notre école !

Saint Sulpice le dunois



Du nouveau à l'école de SAINT SULPICE LE DUNOIS : le jardin pédagogique.

L'équipe pédagogique du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) a construit un projet pédagogique pour développer le jardin de l'école, en consultation avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Après l'accord de la commune, celui-ci a été financé par l'Éducation Nationale dans le cadre du Conseil National de la Refondation : "notre Ecole, faisons-la ensemble".

La réalisation des travaux a été menée par Mme Marion BALET pour le gros œuvre (création des tunnels, carrés, bancs, de la butte, etc.) aidée par les enfants de l'école. La plantation des végétaux a été, elle, réalisée par ces derniers. Nous pouvons, notamment, retrouver des arbres, arbustes, et herbacées vivaces.

Lors du « Printemps des cours d'école en Limousin », le CAUE a invité la population à venir découvrir les aménagements qui ont été faits.

L'inauguration organisée par l'équipe pédagogique a eu lieu, le vendredi 14 juin, en présence des élus, des parents d'élèves et d'habitants de la commune.

Villard



Le réseau d'eau potable

Au regard de ses difficultés d'approvisionnement en eau, la commune de **VILLARD** a finalisé son **schéma directeur d'alimentation en eau potable** en 2019.

Depuis, elle a débuté son programme d'actions :
2020 : Renouvellement hydraulique de la station des Vergnes et réhabilitation du Château d'eau de VILLARD,
2021 : Réduction des pertes en eau sur le secteur de Tenèze – renouvellement du réseau d'eau potable,
2021/2022 : Réduction des pertes en eau sur le secteur de Chambourtrette – renouvellement du réseau d'eau potable.

La commune souhaite poursuivre son effort de renouvellement des canalisations sur celles encore identifiées comme fuyardes. Pour 2024, deux secteurs sont concernés : La Prugne/Pramont et Chambourtière/La Quénière. Ces derniers travaux d'un montant de 485.000 € bénéficient de l'aide de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental.



Le point

Sur les finances & la fiscalité

Les budgets primitifs 2024, dans la continuité de 2023, votés à l'unanimité par le conseil communautaire le 26 mars 2024.

Le budget principal

Quelques chiffres clés

Parmi les dépenses de fonctionnement :

900.938 €

Les charges de personnel

La masse salariale prévisionnelle tient compte du recrutement d'agents remplaçants, d'un chargé de développement économique, du maintien d'un poste à la Tuilerie de Pouligny à la fin du contrat aidé et de l'embauche d'un Volontariat Territorial d'Administration (VTA) à la Micro-Folie mais aussi de l'attribution des points d'indice et du versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

2.182.736 €

Les autres charges de gestion courante

comprennent les contributions aux syndicats (1.130.000€), les participations aux budgets annexes et rattachés (490.690 €), les besoins de financement des compétences déléguées à l'association La Palette (130.000 € plus 40.000 € remboursés par le FNADT), plus les subventions aux associations (30.000 €) et les subventions attribuées pour l'amélioration de l'habitat (24.000 €). Dans ce chapitre, figure désormais le déficit de la ZA de Chabannes à la suite de la reprise complète des écritures de stocks (122.545,56 €).

Les études qui ne génèrent pas de travaux sont imputées en section de fonctionnement notamment les autorisations d'engagement qui portent sur la commande des récupérateurs d'eau pluviale et sur l'étude du transfert de compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif, ce qui augmente les crédits en dépenses et en recettes. **Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement vers la section d'investissement est de 646.537,24 €, soit près de 200.000 € de plus qu'en 2023.** Ces éléments sont détaillés dans les pages consacrées aux travaux et équipements. Dans la section d'investissement, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 3.006.330 €.

La dette

Les charges financières

12.768 €

Les intérêts de la dette.

Aucun nouveau prêt n'est prévu en 2024.

101,36 €

La dette en capital

au 01/01/2024 par habitant, soit la moitié de la moyenne de la dette par habitant de même strate (236€).

Parmi les recettes de fonctionnement

852.600 € Les produits des services :

Les redevances des repas à domicile sont inscrites pour 170.000 €, plus le remboursement des frais de personnel des budgets annexes et rattachés qui s'élèvent en prévision à 576.000 €. Ce produit sera variable suivant l'activité des sites culturels et touristiques.

3.445.618 € Les impôts et taxes

en tenant compte de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 996.447 €, reversée à EVOLIS 23. La suppression de la taxe d'habitation est compensée par une fraction de la TVA de 929.939 €. La taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales. Le taux est à nouveau voté pour les résidences secondaires. Les compensations tiennent compte de la suppression des bases des établissements industriels de la Cotisation Financière des Entreprises (CFE). Le produit de la fiscalité lié au vote est de 926.752 €, **sans augmentation des taux**, celui des ressources fiscales indépendantes des taux est de 1.705.609 €, soit 1.012.957 €, après le remboursement du FNGIR, soit une diminution du produit fiscal de 61.834 € par rapport à 2023.

1.043.570 € Les dotations et participations :

Ce montant tient compte des subventions accordées dans le cadre de l'étude de préfiguration du transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement collectif pour 104.225 € et de celles accordées dans le cadre de l'appel à projet "sobriété des usages" pour 222.485 €. La DGF forfaitaire et la dotation de compensation des EPCI sont de : 204.554 € et de 124.076 €, globalement en légère augmentation. Les allocations compensatrices s'élèvent à 327.341 €.

Le budget de l'enfance-jeunesse

En 2024, le Contrat Territorial Global (ex : Contrat Enfance Jeunesse) est toujours intégré dans ce budget. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) subventionne la moitié du poste de chargé de coopération. La masse salariale, qui contient également la référente technique et 4 postes d'agent d'accueil à la micro-crèche, représente 84,43 % du budget. La participation prévisionnelle du budget principal est de 33,06%.

Le montant des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élève à 270.040 €.

Le budget annexe de la « Zone d'activités de Chabannes »

Toutes les écritures de stock sont mises à jour et tiennent compte des coûts de production, des prix de vente des lots et des lots restant à vendre. La différence est compensée intégralement par le budget principal au stade des prévisions. Elle est comptabilisée lorsque tous les lots sont vendus.

Le montant des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élève à 1.151.757 €.

Le montant des dépenses et des recettes d'investissement s'élève à 1.232.162 €.

Zoom sur la Fiscalité 2024

Le taux de la TEOM est maintenu.

Le Syndicat Mixte EVOLIS 23 a fixé le produit attendu de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2024 à 996.447 € (+27.655 €) dont la part fixe est financée par la TEOM à hauteur de 832.455 €, plus la part variable de 163.992 €.

Le conseil communautaire a voté un taux identique à celui de 2023, soit 10,34%, ce qui permet d'atteindre l'équilibre.



Le budget des sites culturels et touristiques

En 2024, il est prévu un jour de fermeture hebdomadaire de chacun des sites, sauf en juillet et août, les sites sont ouverts tous les jours. Deux emplois saisonniers sont recrutés durant 6 mois à l'Hôtel LÉPINAT et à l'Espace MONET ROLLINAT et un emploi saisonnier à l'Office de tourisme, durant l'été. Un emploi de Volontariat Territorial d'Administration (VTA) complète l'effectif avec la création de la Micro-folie au sein de l'Espace MONET ROLLINAT, à raison de 28 heures par semaine. Ce

poste est subventionné par l'Etat, à hauteur de 15.000€. La masse salariale représente 55,85 % du montant total du budget. Elle est remboursée au budget principal. Cette année, les charges fixes de l'Espace MONET ROLLINAT sont réparties avec celles de la Micro-Folie (80%-20%).

La participation prévisionnelle du budget principal est de 401.420 €. La part des dépenses du service tourisme hors sites représente 33,76% du budget global et la part du financement du budget principal, 64,11% du budget global.

Le montant des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élève à 626.100 €.

Les budgets annexes

sont maîtrisés avec les moyens humains et matériels.

Fiscalité directe

Depuis 2023, le conseil communautaire fixe les taux des **3 taxes : la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière des propriétés non bâties (TFPNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), et à nouveau celui de la taxe d'habitation des résidences secondaires.**

Les valeurs locatives augmentent de **3,90 %** en 2024. Ce taux est fixé par **la Loi de finances** en rapport avec l'inflation.

Les bases de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) diminuent de plus de 100.000 € en 2024, ce qui diminue le produit attendu.

Rappelons que le conseil communautaire n'a pas mis en place la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Le conseil communautaire a voté les taux **sans augmentation**, soit :

11,49 %

Taxe d'habitation (TH)

0,615 %

Taxe foncière des propriétés bâties (TFPB)

5,09 %

Taxe foncière des propriétés non bâties (TFPNB)

30,67 %

Cotisation foncière des entreprises (CFE)



Le point Sur la contractualisation

La Communauté de communes du Pays dunois est liée par la signature de contrats avec l'État via notamment l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Région Nouvelle-Aquitaine et le département, dans un esprit de développement des territoires.

Coordonné par l'État, le Pacte Territorial de la Creuse a fixé les thématiques fortes dont l'impact est mené à l'échelle départementale.

Au sein de l'Entente intercommunautaire, les trois Communautés des communes du Pays dunois, du Pays sostranien et de Bénévent Grand Bourg formant ainsi l'Entente Ouest Creuse, ont signé pour la période 2023-2025, le Contrat de Développement et de Transition, sous l'égide de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) est dans l'attente d'un nouveau souffle en vue de la réalisation de projets structurants de territoire. En 2024, ils deviennent les "Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique".

C@MPUS 2.3 vos études supérieures près de chez vous

Sur proposition du Conseil départemental, avec la collaboration de la ville de GUÉRET et des EPCI du département, un campus connecté voit le jour en Creuse : le C@MPUS 2.3. Ce dispositif vise à faciliter l'accès des étudiants creusois aux études supérieures.

Situé dans le campus universitaire Jules FERRY à GUÉRET, cet espace permettra aux étudiants (18 élèves étudiants ou en reconversion) qui ne peuvent pas partir dans les universités hors département, de continuer leurs études supérieures. Ils disposeront d'une salle facile d'accès, d'une bibliothèque universitaire, d'un service de restauration... Les formations accessibles à distance sont très diverses (plus de 3.000 formations universitaires en ligne, issues de la plateforme Parcoursup et des formations professionnelles privées).

Lors de la séance du 20 novembre 2023, le conseil communautaire du Pays dunois a validé la convention de partenariat et sa contribution financière dont le forfait est calculé au prorata du nombre d'habitants, soit 1.000 € par an, durant l'expérimentation de 3 ans (2024-2026), pour aider aux frais d'animation du dispositif.

Pour en savoir plus



Petites villes de demain



Soutenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), le programme national « Petites Villes de Demain » (PVD) accompagne les démarches de revitalisation de communes de moins de 20.000 habitants et de leur intercommunalité. Sur notre territoire, les communes de CROZANT et de DUN LE PALESTEL ont été lauréates du dispositif, courant 2021.

Fin 2023, après la rédaction et la construction des plans d'actions avec les élus au niveau communal et intercommunal, une convention de revitalisation de territoire (ORT) a été signée récemment entre les 2 communes PVD, l'EPCI et l'Etat. Cette convention permet de développer une stratégie d'attractivité et d'aménagement du territoire sur un temps long (8 ans).

La mission confiée au chef de projet pour l'année 2024, dans un premier temps, est d'aider les élus à hiérarchiser et à prioriser les différents projets inscrits dans les plans d'actions, mais aussi de suivre avec les collectivités l'avancement des projets en cours.

Il s'agit aujourd'hui de passer à la phase opérationnelle de l'exécution des différentes orientations de la convention, en accompagnant concrètement les collectivités dans la mise en place opérationnelle (recherche des subventions, aide à la rédaction des cahiers des charges (études...), et d'être le relai des différentes ingénieries du territoire (région, département, EPCI, communes) et des institutions concernées, les bureaux d'études, par exemple. Dans la seconde partie de l'année, il s'agira d'organiser la réunion des différentes instances (Comité technique, Comité de pilotage) pour effectuer le suivi de la mise en œuvre de la convention d'ORT.

Depuis mars 2023, Julien DEPAIX est le nouveau chef de projet recruté par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement, pour accompagner notre territoire.



Signature officielle
le 23 mai à Aubusson

Destination Limoges

La Communauté de communes du Pays dunois s'est engagée dans le contrat « destination LIMOGES », dispositif dont l'objectif est de structurer et d'accélérer le développement international des destinations touristiques.

À l'invitation de LIMOGES Métropole et sur préconisation du Comité Régional du Tourisme Nouvelle Aquitaine, un consortium d'acteurs haut-viennois et creusois s'est formé. Le collectif est constitué de l'Office de tourisme de LIMOGES Métropole, du Conseil départemental de la Creuse, de Creuse Tourisme, de la Société Publique Locale Terre de Limousin, des Communautés de communes Portes Océanes du Limousin, de Noblat et du Pays dunois et de la Cité Internationale de la tapisserie d'AUBUSSON. Il est complété par le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine et Atout France.

Le projet repose sur deux actions majeures :

1 Le tourisme de découverte des savoir-faire d'exception à travers la céramique (Tuilerie de Pouligny), le cuir, la tapisserie,

2 L'écotourisme, en prenant appui sur le cadre naturel préservé du territoire et ses paysages mêlant activités nature, culture (la Vallée des Peintres), Slow Food et authenticité.

Lors de la séance du 18 septembre 2023, le conseil communautaire du Pays dunois a validé la convention définissant l'organisation technique, administrative et financière et le financement avec une participation annuelle de 2.500 €, pour une durée de 3 années.

Villages d'Avenir

Ce dispositif permet de mobiliser des ressources d'ingénierie pour faciliter la réalisation de projets dans les communes rurales.

Voir l'article du BOURG d'HEM page 7.



Creuse Industrie

La Préfecture de la Creuse a répondu à un appel à manifestation d'intérêt « Territoire Industrie II » avec l'ensemble des EPCI creusois, à l'échelle départementale, pour la période 2024/2025.

Deux enjeux majeurs sont relevés :

Redévelopper les compétences manquantes sur le territoire (rendre attractifs les métiers industriels, d'une part, et faire correspondre l'offre de formation du territoire avec les besoins des entreprises, d'autre part), et renforcer la coopération entre les acteurs industriels.

Le programme d'actions finalisé sera conçu par et pour les industries creusoises.

La gouvernance est basée sur un polynôme de cinq élus et cinq industriels fortement investis sur le département. L'ensemble du territoire est représenté dans ce polynôme, dont les trois centres industriels (LA SOUTERRAINE, GUÉRET et AUBUSSON), et les différentes filières (bois, métallurgie, construction). Un chargé de mission viendra appuyer la mise en œuvre de ce plan d'action. Il est recruté en 2024 par la Communauté d'Agglomération du Grand GUÉRET pour le compte des 10 EPCI de la Creuse.

Lors de la séance du 29 janvier 2024, le conseil communautaire du Pays dunois a validé sa participation financière, répartie au prorata du nombre d'habitants, d'un dispositif d'un montant total de 50.000 €, subventionné par l'État. La quote-part du Pays dunois s'élève à 1.494,25 € par an, d'une convention à signer pour 2 années.

Aire de grand passage

Une décision sur le cofinancement des frais de fonctionnement de l'aire de grand passage

En septembre 2023, Madame la Préfète de la Creuse a transmis le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage dont elle avait engagé la révision, en vue de répondre aux exigences locales et au besoin du territoire creusois. Le portage des aires de grand passage est de la compétence des EPCI. À ce titre, Madame la Préfète a sollicité un accord de principe de cofinancement des frais qui seront pris en charge par l'ensemble des EPCI du département selon une clé de répartition basée sur le nombre d'habitants des territoires concernés.

Le maître d'ouvrage du projet est la Communauté d'Agglomération du Grand GUÉRET. L'aire de passage sera financée à 80% par l'État, les 20% restant seront répartis entre les EPCI.

Lors de la séance du 18 septembre 2023, le conseil communautaire du Pays dunois a émis un accord de principe sur la participation financière aux dépenses d'investissement et de fonctionnement, suivant une répartition au prorata du nombre d'habitants, soit 6,03%.



L'environnement

Sobriété des usages de l'eau potable

Pour économiser l'eau potable

Engagée dans une opération collective d'économie d'eau suite à plusieurs années de sécheresse sur le territoire, soucieuse d'agir face aux effets du dérèglement climatique sur l'eau, la Communauté de communes du Pays dunois propose, depuis le mois d'avril, une opération d'achat groupé de récupérateurs d'eau pluviale à un prix attractif, à destination des habitants des 17 communes du territoire.

Ce programme est financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil départemental de la Creuse et la Communauté de communes du Pays dunois dans le cadre d'un appel à projets « Sobriété des usages », de l'accord de résilience signé par 9 EPCI en Creuse, le 20 juillet 2023.

À cet effet, la Communauté de communes réalise une étude globale sur les économies d'eau et met en œuvre un plan de communication et de sensibilisation auprès des usagers.

Durée de l'opération
3 années

elle fait l'objet d'un marché public attribué à la société **MARLIM**, de LIMOGES.

Montant global du marché
455.000€ HT

1.700 récupérateurs d'eau pluviale
50 % en 2024, 25% en 2025 et 25% en 2026.

2 modèles au choix 1000 L et 650 L.

1 récupérateur par foyer.

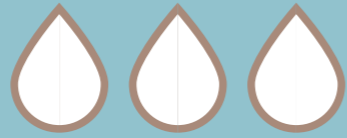
600 Nombre de commandes en deux mois.

En bref



Première livraison à Saint-Sébastien

Une opération d'achat de récupérateurs d'eau pluviale à prix attractif



À quel prix ?

Les récupérateurs sont vendus après déduction des subventions accordées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et le Conseil départemental de la Creuse (CD 23).

Modèle 1.000 L

41,60 € : reste à charge de l'utilisateur

160 € prix d'achat HT

192 € prix d'achat TTC

134,40 € subvention AELB de 70 % du montant TTC

16 € subvention CD 23 de 10 % du montant HT

Modèle 650 L

47,06 € : reste à charge de l'utilisateur

181 € prix d'achat HT

217,20 € prix d'achat TTC

152,04 € subvention AELB de 70 % du montant TTC

18,10 € subvention CD 23 de 10 % du montant HT

Un autocollant réalisé par la Communauté de communes, mentionnant les financeurs, est posé sur les récupérateurs d'eau pluviale.



1000 L
60 KGS
120x100x117,5 dimensions (cm)

Noir grillagé avec robinet, support palette métal, bâche de protection, Marque SOTRALENTZ.



Option 1
41,60€

Les livraisons s'échelonnent de juin à septembre 2024, suivant les approvisionnements du fournisseur, notamment pour les 1.000 L.

Comment ça marche en 5 étapes ?

1 Je découvre les modalités
de mise en œuvre de l'opération « récupérateurs d'eau pluviale » sur le site internet : www.paysdunois.fr ou sur la page Facebook : Communauté de communes du Pays dunois.

2 Je passe commande
en complétant ma demande en ligne avec ce lien formulaire.
OU en transmettant le bon de commande par e-mail à service.eau@ccpaysdunois.fr
OU en déposant le bon de commande à l'accueil de la Communauté de communes.



3 Je règle le montant dû
à réception de la facture (ASAP) établie par la Communauté de communes.

4 Je reçois l'information concernant la livraison
du conteneur (environ 30 jours après la commande), sous réserve de la disponibilité du produit.

5 Je récupère le conteneur
à la date et à l'heure fixées dans ma commune, en présentant ma carte nationale d'identité.

Contact : service.eau@ccpaysdunois.fr - 05 55 89 12 03

Les modèles en détail

650 L
26 KGS
60x60x200 dimensions (cm)

Beige murale polyéthylène, Robinet et kit chêneau, Marque BELLI.



Option 2
47,06€

Actions de sensibilisation



Parmi les actions de l'appel à projets, la Communauté de communes réalise une étude globale sur les économies d'eau à l'échelle du territoire et met en œuvre un plan de communication et de sensibilisation auprès des usagers. À cet effet, durant trois années, le CPIE des Pays creusois accompagnera la Communauté de communes et organisera des ateliers à destination des usagers et des interventions à destination des scolaires. Une école du territoire sera retenue pour réaliser un projet pédagogique, en 3 séances, sur le cycle de l'eau naturel ou le cycle de l'eau domestique.

Une première réunion publique, organisée en mai 2024 à La Palestel, a rassemblé une trentaine de personnes. Les animatrices du CPIE ont présenté le cycle de l'eau, un bien précieux à conserver. Elles ont notamment expliqué les usages de l'eau à la maison et les impacts du changement climatique, des fortes pluies contrastant avec des épisodes de sécheresse. Elles ont pu communiquer sur les écogestes utiles à la maison afin d'économiser la ressource en eau.

Puis Véronique BLANCHET, Directrice Générale des Services à la Communauté de communes, a présenté l'opération des récupérateurs d'eau pluviale et les modalités de commande et de livraison. Les échanges avec les personnes présentes ont permis de répondre aux questions posées.



Les projets de travaux & d'équipements

Chaque année, la Communauté de communes veille à entretenir son patrimoine et à rendre les bâtiments fonctionnels par la réalisation de travaux. Elle cherche à conserver le bâti existant en adaptant la nature des travaux à réaliser et les enveloppes financières à y consacrer. À la fin du mandat, tous les bâtiments de la Communauté seront rénovés et fonctionnels.

La Micro-Folie du Pays dunois

En répondant au 3ème appel à projets « Micro-Folie » de la Préfecture de Région Nouvelle-Aquitaine, la candidature de la Communauté de communes du Pays dunois a été retenue.

Le développement du projet par la Communauté de communes vise à compléter l'offre des sites culturels et touristiques présents sur le territoire, l'Espace Monet Rollinat, l'Hôtel Lépinat, la Forteresse de CROZANT au sein de la Vallée des Peintres sur deux thématiques fortes, l'art et le paysage.

Ouverte toute l'année, la Micro-Folie peut accueillir simultanément 25 à 30 visiteurs qui ont accès aux tablettes numériques. Elle dispose également de 4 postes de réalité virtuelle et d'un espace d'animations.

Fin 2022, le site de LA CELLE DUNOISE avait été retenu pour la réalisation du projet de création d'une Micro-Folie, la commune acceptant de mettre à disposition un bâtiment vacant utilisé, par le passé, par la base de nature VTT/Canoë.

En 2023, la Communauté de communes a diligencé une étude de faisabilité (8.540 € HT) afin d'évaluer les dépenses de travaux à engager. Les travaux estimés à 386.500 € HT auxquels s'ajoutaient les frais de maîtrise d'œuvre, de contrôles et autres, soit 80.740 € HT, représentaient une dépense totale de 467.240 € HT dont le reste à charge pour la Communauté de communes, après subventions, s'élevait à près de 250.000 € HT.

Le conseil communautaire a donc décidé d'abandonner ce projet. Celui-ci a finalement été développé, à moindre coût, au sein de l'Espace MONET ROLLINAT à FRESSELINES qui dispose d'une salle spacieuse et d'une entrée distincte. La Micro-Folie a été inaugurée le 12 avril dernier, en présence de Monsieur Ottman ZAÏR, Secrétaire général, sous-préfet de la Creuse.

Le projet

Les dépenses :
Montant total :
49.297 € HT

Les travaux : 8.700 € HT,
Les équipements bureautiques,
informatiques et mobilier : 40.597 € HT.

Les charges fixes (chauffage, électricité, eau, téléphone) sont réparties entre l'EMR et la Micro-Folie, à 80% et 20%.

Les dépenses de communication sont réparties, pour la promotion du territoire, entre tous les sites touristiques et culturels.

Le financement



Inauguration



Remise du chèque Crédit Agricole

Les Micro-Folies sont financées par une Dotation de l'État (DSIL) pour l'acquisition du matériel, dont les dépenses sont plafonnées à 38.000 € HT.

Montant de la subvention : 30.400 €.

Fonds privés : La Fondation d'entreprise Crédit Agricole a octroyé une subvention de 7.500 € au titre du dispositif culturel « Micro-Folie », renouvelant ainsi son indéfectible soutien à la culture en Pays dunois. La remise du chèque a eu lieu le 30 avril, en présence de représentants locaux et régionaux.

Le reste à charge de la Communauté de communes s'élève donc à 11.397 €.

L'accueil et la médiation sont assurées par Charlotte REINHARD, recrutée pour un contrat de 18 mois sur un dispositif de Volontariat Territorial en Administration (VTA), subventionné par l'Etat à hauteur de 15.000 €.

Les subventions

La réhabilitation du siège de la Communauté de communes

Installée dans l'ancienne gare de DUN LE PALLETEAU depuis 2005, la Communauté de communes est propriétaire du bâtiment depuis fin 2016, avant la fusion des trois Communautés de communes (ex-Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse).

Ce bâtiment, dans son jus, après avoir connu des usages complètement différents (fabrique de vêtements, Subdivision de l'équipement, imprimerie, cabinet de kinésithérapeute), a fait l'objet d'une réhabilitation complète.

Le temps de définir les besoins et le contour du projet, de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre, d'obtenir les financements publics et de passer le marché avec les entreprises, les travaux ont pu débuter en mai 2023, par la restauration complète de la toiture en ardoise.

Mai 2024 marque la fin des travaux du siège après plus d'une année de travaux. Le service administratif réintègre l'ancienne gare. Ce bâtiment ancien, constitué de bureaux, salle d'archives, sanitaires et d'espaces d'aisance, est conservé avec ses pierres gravées « chemin de fer » et « Dun le Palleteau » et bénéficie d'une extension de plain-pied pour accueillir la salle du conseil communautaire et ses 31 élus.

Ces travaux ont été dirigés d'une main de maître par Hervé DAVID, architecte à TULLE (19), dans un contexte où les entreprises ne répondent pas toujours favorablement. À leur décharge, elles rencontrent souvent des difficultés à recruter la main d'œuvre qualifiée.

Bien que n'ayant pas fait l'unanimité durant le déroulement des travaux, cet espace fonctionnel permet d'accueillir le personnel et les élus dans de très bonnes conditions de travail ainsi que les réunions dans une salle communautaire digne de ce nom. L'extension bénéficie d'une technique japonaise ancestrale, le "Shou Sugi Ban", qui consiste à brûler le bois, et qui est de plus en plus utilisée dans l'architecture. Il s'agit d'un procédé économique et écologique.



Le financement

Le financement de l'État (DETR) d'un montant de 647.455 €, soit près de 50 %, a été accordé en 2023, après un refus en 2022.

Le projet, retardé d'une année, a supporté l'augmentation liée à une inflation galopante depuis 2021. Il se serait bien passé de ce type de surprise, soit une augmentation d'environ 15% sur l'ensemble du projet et de ses équipements.

La santé financière de la Communauté de communes a permis d'autofinancer la part non couverte par les subventions, sans emprunt, soit 654.655 €. Les dépenses ont été réparties sur deux exercices budgétaires, 2023 et 2024.

Le + du projet

Il a permis de créer un réseau informatique, en équipant de la fibre optique, les 8 bâtiments constituant tous les services de la Communauté de communes, avec un nouvel opérateur, du siège à la micro-crèche et aux sites touristiques et culturels. La salle "La Palestel" bénéficie désormais d'une connexion internet et WIFI.

Les dépenses :
Montant total :
1.302.110 € HT

Les travaux : 1.080.693 € HT,
Maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôle : 102.196 € HT,
Équipements bureautiques : 36.658 € HT
Équipements informatiques : 12.253 € HT
Équipements téléphoniques : 10.070 € HT.

Les autres dépenses concernent les révisions de prix des marchés publics, les petits équipements, les publications du marché et les assurances dommages ouvrage.

En bref



Les projets de travaux & d'équipements

Le projet de développement de la Tuilerie de Pouligny

Le projet de développement a été amorcé en 2023. Il fait suite à la demande du conseil municipal de CHÉNIERS, propriétaire du site, qui a souhaité que la Communauté de communes prenne en charge les travaux nécessaires à sa réhabilitation.

Le projet structurant d'un territoire nécessite d'en étudier la faisabilité avant que le porteur de projet puisse s'engager financièrement.

Les études

Après avoir recensé les points d'intérêt du site par un groupe de travail, le conseil communautaire a validé la réalisation de plusieurs études : un diagnostic énergétique, une étude de marché, un business plan et une étude programme.

L'aboutissement des études permettra de connaître la charge qu'aurait supportée la commune si elle avait réalisé les travaux de remise en état des bâtiments, puis celle de la scénographie devenue obsolète depuis la réhabilitation des années 90.

La prise de l'intérêt communautaire par la Communauté de communes permet 2 options :

Le transfert des biens

la mise à disposition des biens, mais dans ce cas, le montant des travaux sera amorti et la charge des dépenses pèsera lourdement sur les finances communautaires, ou le transfert en pleine propriété à la Communauté de communes au vu de l'investissement à réaliser.

Le conseil communautaire opte pour la deuxième solution au vu du montant de l'investissement à prévoir, soit 2 à 3 millions d'€.

Des discussions auront lieu avec la mairie de CHÉNIERS et le conseil municipal se prononcera afin que le conseil communautaire se positionne définitivement sur la réalisation du projet.

La Tuilerie de Pouligny mérite qu'on lui consacre un projet ambitieux, qui vise à attirer un public familial, des autocaristes, des élèves, des étudiants et des professionnels, pour une journée complète, sur une grande partie de l'année.

Le projet

Le projet consiste à repenser la médiation autour des savoir-faire des tuiliers, des vieux métiers et de la ferme d'autrefois. L'implantation d'une ferme pédagogique, avec la contribution d'un prestataire privé, a enrichi les idées avec le maintien des races anciennes de volaille, porc, mouton, la présence de ruches mais aussi avec la reconstruction des jardins potagers, fruitiers, arbres d'ornement et chènevière. La biodiversité présente sur le site a permis de repenser le sentier d'interprétation d'une distance d'environ 2 km. L'offre de services, tels que restauration, hébergement, résidence d'artistes, contribue au développement du projet.

L'étude programme affinera ces idées dans les prochains mois avant le recrutement d'une équipe de maîtrise d'oeuvre autour d'un architecte pour un début de réalisation des travaux en 2025. Les lycées Raymond LOEWY de LA SOUTERRAINE et des Métiers du bâtiment à FELLETIN seront également sollicités en vue d'un partenariat, ainsi que le CAUE et le CPIE.

EC³ : déchets inertes des entreprises

L'association EC³, Economie Circulaire de la Construction de la Creuse, née de la volonté commune d'entrepreneurs creusois, de syndicats de professionnels, de collectivités gestionnaires des déchets et des chambres consulaires, souhaite apporter une solution pratique et conforme à la réglementation en vigueur. Elle prévoit d'assurer la gestion des plateformes creusaises. À l'automne, le conseil communautaire a déjà répondu favorablement à l'implantation d'une plateforme satellite de déchets sur le territoire du Pays dunois, notamment au sein de la Zone d'activités de Chabannes. Les financements d'une dépense estimée à 180.000 € HT, restent à trouver. Cependant, l'association n'a pas répondu aux questions posées par les élus, notamment concernant les modalités de gestion de la plateforme dont la Communauté de communes du Pays dunois assurerait la maîtrise d'ouvrage.

L'aménagement de l'ancienne voie ferrée



Pont de Sibillot à LAFAT

La Communauté de communes poursuit l'aménagement de l'ancienne voie ferrée, de DUN LE PALESTEL à SAINT SÉBASTIEN, qu'elle a reconnue d'intérêt communautaire.

Ce sentier de randonnée « L'Échappée verte » ouvert aux activités pédestres, cyclistes et équestres bénéficie de nouveaux travaux qui ont été réalisés par ÉVOLIS 23 en 2024, pour un montant de 14.987,25€ HT, en vue du déroulement de la course pédestre "Les Foulées du Rail".

La mise en valeur de l'ancienne voie ferrée par les bénévoles est encore à saluer cette année. Cependant, chacun doit respecter la gestion communautaire, les bénévoles ne peuvent pas s'approprier la voie et ne peuvent pas en modifier le nom.

L'aménagement du court de tennis



La Communauté de communes du Pays dunois, propriétaire des locaux, a décidé d'aménager un vestiaire au court de tennis couvert, situé au complexe Eugène CAILLAUD, avenue Benjamin Bord à DUN LE PALESTEL. Ce bâtiment accueille l'association « Tennis Club dunois » depuis sa construction. Le cabinet d'architecte, Delphine GALLERAND, a été recruté pour réaliser le projet d'aménagement et le suivi de l'exécution des travaux qui débiteront après les tournois de l'été 2024.

En bref

Les dépenses

Montant total : 70.803 € HT

Marché de travaux : 60.851 € HT

Maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôle : 9.953 € HT

Les recettes

Subvention DETR attendue : 28.321 €

Reste à charge de la Communauté de communes : 42.482 €.

La mise aux normes de la micro-crèche

La Micro-crèche « l'île aux enfants » située dans le parc Benjamin BORD à DUN LE PALESTEL a ouvert ses portes en avril 2011. Aujourd'hui, après 13 années de fonctionnement, la législation ayant évolué, il est nécessaire de mettre aux normes le bâtiment et de procéder à quelques travaux d'adaptation.

Selon l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil des jeunes enfants, certaines obligations doivent être mises en place dès le 1er septembre 2026. L'accès à la micro-crèche doit être équipée d'un dispositif de contrôle (sonnerie et ouverture à gâche).

D'autres travaux sont étudiés pour améliorer le fonctionnement de la structure. La terrasse endommagée, en bois non traité, est à rénover dans sa totalité afin de la sécuriser. Un revêtement en sol souple est envisagé sur l'aire de jeu du jardin ainsi que l'implantation d'une zone ombragée. Au niveau de la cuisine, il convient de séparer la partie réchauffage de celle de la restauration. Cela permettra d'augmenter la surface du plan de travail pour la préparation des repas et d'installer du rangement complémentaire.

Enfin, l'entrée du personnel étant la même que celle des familles, il est envisagé de créer une entrée séparée avec les vestiaires à proximité.

Ce programme de travaux est amorcé dès cette année 2024.

DORSAL : l'installation de la fibre est terminée



Pour tout savoir sur le raccordement

Les déploiements sur le territoire de la Communauté de communes sont terminés, à l'exception de quelques travaux reportés en raison d'opérations d'effacement de réseaux aériens électriques. Les déploiements sur ces secteurs se feront après mise à disposition par le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDE23) des infrastructures souterraines. Les lignes concernées sont « en cours de déploiement ».

Quelques chiffres :

7.370 lignes fibre sont construites,

180 sont « en cours de déploiement » (dont 120 sur la commune de LA CHAPELLE BALOUE, effacement de réseau électrique en cours),

6.626 sont éligibles (commercialisables),

744 (7370-6626) sont en gel commercial : période pendant laquelle les opérateurs installent leurs équipements dans nos infrastructures (Central optique NRO : Armoire de mutualisation PM). L'ouverture commerciale des 744 lignes en gel intervient : le 21/06 pour 530 lignes à LAFAT, SAGNAT et LA CHAPELLE BALOUE, et le 29/06 pour 214 lignes à CHAMBON SAINTE CROIX, CHÉNIERS et NOUZEROLLES.

À titre d'information, au 30 mai, 2.187 raccordements fibre ont été réalisés sur le territoire.

Depuis 2014, la Communauté de communes a participé au déploiement de la fibre optique par le versement de fonds de concours d'un montant de près de 800.000 €.



Les études

la planification & les transferts de compétence

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : la phase finale avant l'enquête publique

En 2024, **les élus** de la Communauté de communes du Pays dunois poursuivent l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), démarré en 2022. Le débat du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), il y a maintenant un an, a fixé les grandes orientations en matière d'aménagement, d'équipement, de paysage, de protection des espaces naturels et agricoles, mais aussi d'habitat, de commerce et de développement économique. Les élus, accompagnés par **le bureau d'études Karthéo**, se sont concentrés sur la rédaction des pièces réglementaires opposables : **règlement graphique** et **orientations d'aménagement et de programmation** (OAP), encadrant l'urbanisation future des secteurs.

La prochaine étape sera celle de la rédaction du **règlement écrit**, qui viendra fixer les règles en matière de constructibilité sur chaque parcelle composant le territoire intercommunal.

Pour y participer



Quand pourrais-je consulter ce nouveau document d'urbanisme ? L'année 2024 doit marquer **la fin du travail de rédaction** du PLUi. Un des temps forts de l'élaboration du PLUi sera la tenue d'une **enquête publique**. Ce temps d'appropriation du projet du document d'urbanisme, sera l'occasion pour les administrés d'émettre des requêtes, des demandes de modification ou de prise en compte de projets personnels auprès d'un commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif. L'enquête publique devrait se tenir **durant le premier trimestre 2025**.

Transfert de compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif

L'année 2024 sera décisive sur les futures orientations.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) a fixé le transfert aux communautés de communes et communautés d'agglomération des compétences alimentation en eau potable (AEP) et assainissement collectif au 1er janvier 2020.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a permis aux communes membres d'une communauté de communes de reporter la date du transfert obligatoire de ces compétences, ou de l'une d'entre elles, au 1er janvier 2026, ce qu'ont fait les communes du Pays dunois.

L'étude de préfiguration :

un outil d'aide à la décision des élus

Le groupement de cabinets d'études, **FINANCES CONSULT et VERDI**, a réalisé les diagnostics/états des lieux du territoire des deux domaines de compétences eau potable et assainissement collectif.

Il a réuni les élus lors d'un comité de pilotage en avril 2024 afin de présenter le plan pluriannuel d'investissement mais également les scénarios de transfert tant attendus. Les élus ont enfin pu échanger sur leur façon de voir l'avenir du service de l'eau dans leur commune.

Les communes de COLONDANNES, LAFAT, SAGNAT et LA CHAPELLE BALOUÉ veulent saisir l'opportunité de réaliser des travaux d'interconnexion de réseaux avec une autre commune du Pays sostranien (SAINT GERMAIN BEAUPRÉ), dont la ressource en eau est disponible, pour rejoindre le syndicat intercommunal d'eau potable de Bournazeau (BAZELAT et VAREILLES) également en Pays sostranien.

Plannification :

un ou plusieurs SCOT pour le département de la Creuse

Dans le magazine communautaire de 2022/2023, un article a été consacré au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), outil de mise en œuvre d'une planification stratégique à l'échelle d'un territoire cohérent regroupant au moins deux EPCI*. En Creuse, il n'existe pas de SCOT, ce n'est pas le cas des départements voisins. L'étude de préfiguration lancée en 2023 par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse, à l'échelle du département, est achevée.

Le cabinet AUDDICé, chargé de l'étude de préfiguration, a rendu sa copie avec 4 scénarios proposés, pour et avec les 9 EPCI du département, de un à trois périmètres pertinents de SCOT, à partir des enjeux mis en avant dans le diagnostic, à savoir : **la démographie, le logement, l'emploi et la population active, l'aménagement du territoire, le cadre de vie et la mobilité**.

Les élus communautaires du Pays dunois ne se sont pas encore prononcés sur le choix de scénario.

*EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Le Syndicat de **FRESSELINES/CHAMBON SAINTE CROIX** a déjà fusionné le 1er janvier 2024 avec le syndicat Val de Creuse, dans l'Indre.

Deux autres syndicats existaient déjà et poursuivront leur activité, comme le prévoit la loi, au titre de syndicats supra-communautaires. Il s'agit du **Syndicat LI-NARD-MALVAL et CHÉNIERS** et **le Syndicat de la Vallée de la Creuse** regroupant LA CELLE DUNOISE, LE BOURG D'HEM, BONNAT, CHAMPSANGLARD, CHATELUS-MALVALEIX, GENOUILLAC et ROCHES.

La commune de NOUZEROLLES étudie la création d'un syndicat d'eau potable et d'assainissement supra-communautaires avec les communes de LOURDOUEIX SAINT PIERRE et MEASNES.

Il reste les communes de DUN LE PALESTEL, MAISON-FEYNE, NAILLAT, SAINT SULPICE LE DUNOIS et VILLARD et le syndicat de CROZANT/ SAINT SÉBASTIEN dont les compétences seraient transférées automatiquement à la Communauté de communes du Pays dunois.

L'eau, un enjeu majeur pour l'avenir du Pays dunois !

La gestion à venir

Les unités de gestion de l'eau potable sont actuellement **gérées en régie directe**. Ce sont **les élus** communautaires représentant les communes qui définiront le mode de gestion. Beaucoup sont défavorables à une gestion par délégation de service public qui n'a d'ailleurs jamais été envisagée par la communauté de communes. Il faut donc préparer et dimensionner le futur service à cette volonté et à ce nouveau périmètre.

La compétence de l'assainissement collectif concerne **11 communes sur les 17** du Pays dunois avec une gestion en régie directe. Ce sujet suscite moins de discussions et pourtant le transfert de la compétence à la Communauté de communes sera effectif **le 1er janvier 2026**. Là encore, il faut créer le service.

Il sera fonction des investissements à réaliser.

Le tarif aux usagers

L'organisation du service d'eau potable doit permettre la **professionnalisation** de celui-ci et la préparation d'un **plan pluriannuel d'investissement** afin de corriger les manques des décennies passées, signalés dans les diagnostics et schémas directeurs réalisés en 2019 pour la plupart des communes.

Le tarif de l'eau augmentera de toute façon, tant les changements climatiques impactent la disponibilité et la qualité de l'eau nécessitant des investissements importants.

Le tarif de l'assainissement collectif suivra la même logique.

Les syndicats supra-communautaires fixeront le tarif aux usagers dans leur domaine de compétence.

1 Rapport de Présentation

2 Projet d'Aménagement et de Développement Durable

3 Orientations d'Aménagement et de Programmation

Quelles attentes qualitatives ?

Cette pièce encadre les modalités d'aménagement des futurs terrains de grande superficie à aménager, tant sur l'insertion paysagère que sur le nombre de logements minimum attendu ou encore sur la bonne articulation avec les tissus urbains adjacents.

4.1 Règlement écrit

Comment et que puis-je construire ?

Cette pièce régit la nature, l'usage, les volumes ou encore les emprises des futures constructions admises au sein des différentes zones délimitées par le règlement graphique.

La démarche continue en 2024 pour les points 4.1, 4.2 et 5.



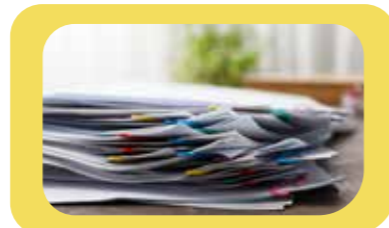
4.2 Règlement graphique

Où puis-je construire ?

Cette pièce affiche graphiquement la délimitation des zones :

urbaines, à urbaniser, naturelles et agricoles, à l'échelle de la parcelle. Il conviendra de se référer au règlement écrit afin de prendre précisément connaissance du droit à bâtir qu'offre le classement au sein d'une zone.

5 Annexes sanitaires et techniques





Le développement économique

Focus sur les aides directes aux entreprises

Le développement économique d'un territoire s'accompagne des efforts consentis par les collectivités pour aider les petites et moyennes entreprises. La Communauté de communes accorde des aides financières pour les investissements inférieurs à 10.000 € HT, soit 50% de 1 à 5.000 € et 30 % de 5.001 à 10.000 €.

La seule condition est un engagement du maintien de l'activité durant 3 ans, au risque de rembourser l'aide consentie, et la signature d'une convention.

Le règlement d'aides adopté en mars 2023, a été modifié en mars 2024, afin de permettre aux porteurs de projet de bénéficier d'une aide dès lors que le siège social est situé en dehors de la Communauté de communes, mais dont le projet est situé sur une commune du territoire.

1 Sasu Didunois

Olivier NADOT à MAISON FEYNE

Création d'entreprise

Acquisition matériels diagnostic immobilier

Montant total : 9.851,03 €
Aide reçue : 3.955,31 €

2 BM Renov

Yannick BERNARD à FRESSELINES

Reprise d'entreprise

Acquisition de matériel

Montant total : 10.000,00 €
Aide reçue : 4.000,00 €

3 L'Auberge des pêcheurs

Cathal QUIGG à LA CELLE DUNOISE

Développement d'entreprise

Création d'un site internet

Montant total : 3.285,00 €
Aide reçue : 1.642,50 €

4 Atelier Terre Dunoise

Catherine EVRARD à ST SULPICE LE DUNOIS

Développement d'entreprise

Création d'une boutique en ligne

Montant total : 1.990,00 €
Aide reçue : 995,00 €

5 Dun Kebab

Rebar SAID ALI à DUN LE PALESTEL

Création d'entreprise

Acquisition de matériel

Montant total : 9.813,19 €
Aide reçue : 3.943,96 €



3

4

5

Nombre de dossiers aidés depuis mars 2023 : 8

Montant total alloué : 21.780 €

Crédits budgétaires 2024 : 50.000 €

En bref



1

2

Aides économiques : les prêts d'honneur

Une convention de partenariat, entre la Communauté de communes du Pays dunois et le réseau Initiative Creuse, a été validée lors du conseil communautaire du 30 janvier 2023. La Communauté de communes abonde l'enveloppe destinée aux prêts d'honneur du réseau Initiative Creuse à raison d'un euro de la CCPD pour un euro apporté par l'association.

Le prêt d'honneur favorise la trésorerie de l'entreprise et l'obtention des prêts bancaires lors de la création ou de l'extension des entreprises. Le remboursement est réalisé sur les fonds propres du porteur de projet. En 2023, les crédits communautaires sont consommés à hauteur de 39.000 € pour 3 dossiers.

En 2024, un prêt d'honneur de 1.750 € est accordée dans le cadre de la création d'une entreprise de restauration rapide.

Nombre de dossiers aidés : 5

dont 3 dossiers en 2023 et 2 dossiers en 2024.

Montant total alloué : 40.750 €

Crédits budgétaires 2024 : 50.000 €

En bref



Pour toutes les demandes sur le développement économique,

Pour découvrir le règlement

n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec Véronique BLANCHET, Directrice Générale des Services Tél. : 05 55 89 12 03 en attendant le recrutement d'un chargé de développement économique.

Mise en oeuvre du SRDEII

Une convention entre le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et la Communauté de communes permet la mise en oeuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Elle permet d'engager un partenariat privilégié en matière de développement économique et d'accueil des entreprises. Avec le dispositif d'aides aux entreprises mis en place par la Communauté de communes, elle permet de garantir la complémentarité



Après quatre premiers événements à RUFFEC (Charente), SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne), MEYMAC (Corrèze) et LA COQUILLE (en Dordogne), les rencontres régionales "Innovez en Ruralité" se sont déroulées pour leur 5ème édition, le 2 avril, à la salle « La Palestel » de DUN LE PALESTEL en présence d'Alain ROUSSET, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Andréa BROUILLE, vice-présidente du Conseil régional en charge du développement économique, Geneviève BARAT, conseillère régionale déléguée à la ruralité et élue régionale de Creuse, Valérie SIMONET, présidente du Département de la Creuse et Mme FRACKOWIAK-JACOBS, Préfète de la Creuse.

Cet événement, organisé par la Région et l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI N-A), avec le soutien de la Communauté de communes du Pays dunois, a rassemblé 290 entrepreneurs, porteurs de projets, responsables d'associations, maires, agents publics ou simples curieux provenant de toute la Creuse.

Durant plus de 2h, le dynamisme et la vitalité de la Creuse ont été mis en avant avec la présentation de 12 projets innovants d'entreprises qui font la fierté de notre territoire. Ainsi, par exemple, les Médecins Solidaires ont pu présenter leur 1er centre médical à AJAIN qui rassemble un collectif de médecins généralistes, solution unique en France, ou encore l'entreprise Pro Fusion, basée à FURSAC, a pu parler de ses solutions de mobilité douce en fibre de carbone et de lin, l'une des rares entreprises françaises à maîtriser ce processus.

Les participants ont terminé la soirée autour d'un cocktail afin de poursuivre les échanges entre eux et de rencontrer les représentants des services de la Région et d'ADI N-A pour connaître les outils existants à l'accompagnement et au développement du monde économique.

de ces interventions économiques avec celles de la région.

La convention comprend la stratégie économique de la Communauté de communes validée par le conseil communautaire le 18 juin 2024, autour de 3 axes :

- 1 Favoriser la création, la reprise et le développement d'entreprises sur le territoire,
- 2 Participer à la dynamisation des centre-bourgs et du cadre de vie sur l'ensemble du territoire,
- 3 Développer l'attractivité du territoire autour des sites touristiques de la Vallée des Peintres.



Sites culturels & touristiques

bilan 2023 & actions 2024

Saison 2023
c'est l'heure du bilan touristique !

De janvier à décembre
3.044 visiteurs
dont **50%** en juillet et août,
soit une fréquentation en hausse
de **10%** (source SIRTAQUI NA).

L'office de
tourisme

La boutique
48 dépositaires locaux
600 références
Une recette de **9.408,89€**
soit une progression de **12,6%**.

Particularité 2023 : La vente des **Monopoly**
avec 78 unités en un temps record, permet
la progression de la recette de la boutique à
12.648,89€.

**Les points d'informations
touristiques**

À l'Hôtel Lépinat une progression de **10%**.

À l'Espace Monet Rollinat
une progression de **14%**.

En bref

8.639 personnes physiques **au total**.

L'OT, c'est aussi

1 agent d'accueil,

1.563 appels téléphoniques,

2.352 courriels,

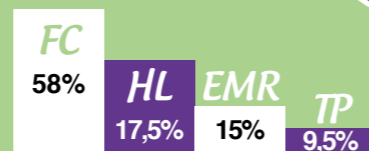
300 fiches RoadBook*

*Les recommandations du conseiller en Séjour sont compilées dans
une application web personnalisée et envoyée au voyageur par e-mail
ou SMS, immédiatement après l'échange.



De mars à novembre
30.334 visiteurs,
soit une progression de **+ 6,6%**.

Les sites
culturels



Répartition des visiteurs

FC Forteresse médiévale (CROZANT).

HL Hôtel Lépinat (CROZANT).

EMR Espace Monet Rollinat (FRESSELINES).

TP Tuilerie de Pouligny (CHÉNIERS).

La Forteresse médiévale

Record avec 17.652 visiteurs

de janvier à décembre, **hors fréquentation de
Terra Aventura. Avec Terra Aventura** : 23.152
visiteurs dont 5.500 joueurs qui sont entrés gra-
tuitement sur le site, grâce à leur déguisement.

Hôtel Lépinat

8.781 personnes pour visiter, accéder à
la boutique et venir chercher de l'information tou-
ristique, soit une augmentation de **30%** en 2023.

1 agent d'accueil

Espace Monet Rollinat

6.762 personnes ont franchi la porte du
musée, soit une augmentation de **7%**.

1 agent d'accueil

Tuilerie de Pouligny

2.881 personnes soit une baisse de **3,3%**.

1 agent d'accueil



26

Les
groupes

**80 groupes en
réservation**, soit une
augmentation de **75%**.

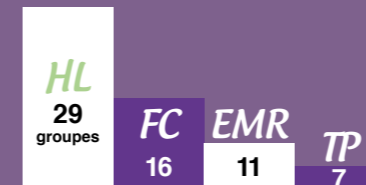
2 types de groupes

63 excursionnistes et
17 groupes scolaires.

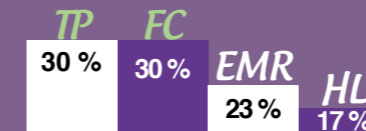
2 gestions

95% gérés par le service tourisme
et **5%** par Berry Province.

Pour les excursionnistes en nombre



Pour les scolaires en %



**La saison 2024 est ouverte à l'Espace
Monet Rollinat et à l'Hôtel Lépinat**

Le centre d'art et d'exposition à

FRESSELINES accueille **5 expositions** cette an-
née. Deux « carte blanche » : "Paysages intérieurs"
avec le duo d'artistes Georges TROUBAT & François
BLUM et "Fragilité" avec Stéphane LE MOUËL. Une
nouvelle édition des Journées du collage a également
démarré la saison. Suite à un appel à projets, ce sont
24 artistes locaux et nationaux, professionnels et aussi
amateurs qui ont été sélectionnés et qui ont eu l'oppor-
tunité de présenter leur travail à travers 3 œuvres. Un
nouveau rendez-vous a également été proposé au pu-
blic à travers "Dégourdi". Une exposition totalement
imaginée, de la conception des œuvres à la scénogra-
phie et l'accueil du public, par des jeunes diplômées du
Pôle supérieur de Design du Lycée Raymond LOEWY
de LA SOUTERRAINE dans le cadre de leur projet de
fin d'études. Ce partenariat sera renouvelé l'année pro-
chaine. Et pour clôturer la saison, une grande expo-
sition va mettre à l'honneur l'artiste peintre cartonnier
Georges CHAZAUD ! En collaboration avec sa famille
et durant une année, "Contemplation et rêveries" met-
tra en lumière ses tapisseries – ses peintures – et ses
dessins, à partir du 1er juillet 2024. À ne pas manquer !

Georges
Chazard



Le chiffre d'affaires global des sites
147.122 €, soit une augmentation de **+ 6,17%**.

Si la fréquentation touristique a été plus importante au
printemps et les jours de ponts en France et dans la
Vallée de la Creuse, il faut noter une haute saison qui
démarré de plus en plus tard. Il aura fallu attendre le 20
juillet 2023 pour voir démarrer la pleine saison.

Juin et une grande partie de juillet ont été moroses
avec des fréquentations en baisse au plan national
même dans les grandes destinations touristiques. Mais
si le départ est tardif, la saison haute s'étire jusqu'à fin
septembre avec, durant ce mois, des chiffres de fré-
quentation correspondants autrefois au mois de juillet.



© Creuse Tourisme



Eugène
Charasson

À l'Hôtel Lépinat à CROZANT, une autre

grande exposition est également à découvrir. Après
un zoom sur "Eugène ALLUAUD (1866/1947), ambas-
sadeur de la Vallée de la Creuse", le musée met à l'hon-
neur un nouvel artiste à partir du 1er juillet 2024 : "Eu-
gène CHARASSON (1874/1939), l'amateur passionné".
Né en Indre, à AIGURANDE, de parents négociants, il
consacra son temps libre à la peinture de paysages
naïfs dans la Vallée de la Creuse. Plutôt attiré par la
musique, l'artiste a développé son envie de peindre
grâce à Gabriel THURNER et Rodolphe FORNEROD.
Amoureux de la nature, il a côtoyé certains artistes de
la Creuse qui l'ont inspiré, et a suivi leur parcours en
cherchant la lumière notamment en Bretagne et sur la
Côte d'Azur. Pour fêter les 150 ans de sa naissance, la
famille de l'artiste a répertorié, dans sa collection pri-
vée, environ 130 œuvres en France, mais aussi au Ca-
nada. Une partie de son travail est à retrouver à CRO-
ZANT et côté Indre, au musée "George SAND et de la
Vallée Noire" à LA CHATRE.

27



Les actions communautaires culturelles & touristiques

Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)

Par la présence sur son territoire de **quatre sites touristiques et culturels** (l'Hôtel LEPINAT et la Forteresse à CROZANT, l'Espace MONET ROLLINAT à FRESSELINES et la Tuilerie de POULIGNY à CHÉNIERS), complétés par l'ouverture d'une **Micro-Folie** en avril 2024, le Pays dunois poursuit le développement de son offre de médiation culturelle depuis plusieurs années.

En effet, l'offre à destination des particuliers et des scolaires s'enrichit chaque année par l'organisation des expositions et par l'animation d'ateliers des agents de médiation du service tourisme de la Communauté de communes ou des prestataires extérieurs.

Un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC), à conclure avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), vise à permettre le développement culturel et artistique à destination de la jeunesse en milieu rural et donc d'ouvrir ce jeune public à la connaissance et à la pratique artistique.

Il repose sur les **3 piliers** de l'éducation artistique et culturelle : **fréquenter/rencontrer les œuvres et les artistes, pratiquer et s'approprier.**

Terra Aventura : le géocaching qui a la cote en Pays dunois !

Total saison : 33.418 joueurs, soit une hausse de **47%**.

En 2023, dit « l'année de la Creuse », **deux parcours déjà existants ont été remis à jour** : « **S.O.S : Monet, peintre en détresse !** » à FRESSELINES et « **Mais où est donc passée la Zème compagne ?** » à SAINT SÉBASTIEN. Le succès a été au rendez-vous pour tout le Pays dunois, sur les nouveaux parcours, créant un appel aux Terraventuriers qui ont, du coup, parcouru l'ensemble des caches existantes.

Évènement du 14 octobre au 05 novembre à Crozant : 7.500 joueurs en 3 semaines, malgré une météo très défavorable.



Visite de Mme La Préfète

Mme Frackowiak-Jacobs

La signature d'une convention engagera la Communauté de communes qui étoffera son offre à l'attention des écoles et collège du territoire pour le développement d'actions artistiques et culturelles. Grâce à la collaboration des enseignants, la co-construction des actions va se renforcer en partenariat **avec le collège Benjamin BORD de DUN LE PALESTEL et le lycée Raymond LOEWY de LA SOUTERRAINE** et les enseignants des écoles du territoire.

Les domaines concernés sont : l'art, le numérique, le patrimoine, les savoir-faire... De nouveaux moyens financiers de la DRAC accompagneront cette démarche qui se poursuit en 2024.



Inauguration à Crozant

À découvrir : Nouveau parcours pour l'été 2024 au BOURG D'HEM.

La Micro-Folie du Pays dunois

5ème site culturel et touristique de la Communauté de communes

Implantée au sein de l'Espace Monet Rollinat à FRESSELINES, la Micro-Folie accueille gratuitement ses visiteurs du 13 avril au 28 décembre. Grâce à son équipement mobile, elle vient également à la rencontre des habitants dans les communes.



Un dispositif de politique culturelle

porté par le **ministère de la Culture** et coordonné par **la Villette**.

Un **équipement culturel** articulé autour d'un musée numérique qui propose des bases de données de **contenus culturels ludiques et technologiques gratuits**.

Les **contenus** émanent des **12 établissements culturels nationaux fondateurs** (grands musées français).

Quézako ?

À la rencontre du territoire

À compter du **05 novembre prochain**, la Micro-Folie du Pays dunois part à la rencontre de la population de l'ensemble du territoire communautaire.

Les **17 communes** accueilleront la Micro-Folie durant les 4 mois de la période hivernale.

Dans les communes qui disposent d'une école ou d'un collège, l'animatrice donnera un rendez-vous régulier par quinzaine, soit le mardi, soit le jeudi ou bien le vendredi, dans une salle municipale ou une bibliothèque, pour permettre à la population, aux enseignants et à leurs élèves d'accéder aux contenus et à la médiation de la Micro-Folie.

Pour les communes qui n'ont pas d'école, le rendez-vous sera, **soit tous les 15 jours**, le mercredi, **soit une fois par mois** le samedi, **soit une fois par semestre**, à une date définie par la programmation de la Micro-Folie.

La Micro-Folie à l'occasion d'événements nationaux, s'installera notamment dans une salle de spectacle. Rendez-vous à **la salle Apollo à DUN LE PALESTEL**, le **vendredi 13 décembre prochain à 20 heures**, pour la diffusion du spectacle de l'Opéra de PARIS "Cendrillon".

Cet espace culturel s'adresse à tous, petits ou grands, familles, écoles, groupes, associations...

Un accès à la culture pour tous

4 grands axes d'intervention

comme **participer au parcours d'éducation artistique et culturelle, animer le territoire, réduire les inégalités** (plus grand accès aux œuvres), **prendre part à un réseau** (mutualisation des moyens, soutien aux artistes et associations locales) autour des thématiques fortes comme **la création, l'art et le paysage**.



Pour tout connaître sur la programmation



Le **planning de médiation et d'animation** est mis en œuvre dans une programmation réalisée par l'animatrice de la Micro-Folie, mêlant **collections des grands musées nationaux et internationaux, réalité virtuelle, diffusion de films en partenariat avec ARTE, ateliers liés aux malettes pédagogiques, ateliers de pratique artistique et conférences**.

Les contacts ont été pris avec les écoles des communes de DUN LE PALESTEL, SAINT SÉBASTIEN, FRESSELINES, SAINT SULPICE LE DUNOIS, LA CELLE DUNOISE, NAILLAT et CHÉNIERS. **La programmation sera réalisée avec les enseignants.**

Une communication sera diffusée auprès des communes pour informer les habitants de la venue de la Micro-folie sur le territoire, **dans les journaux communaux, sur les réseaux sociaux, affiches et flyers**.

Pour contacter l'animatrice :

Charlotte REINHARD
microfolie@ccpaysdunois.fr
05 55 89 27 73

Les actions communautaires culturelles & touristiques

La Journée du tourisme

Pour mieux connaître le service de la Communauté de communes et les prestataires.

Dirigé par Pierre VEYSSEIX, le service tourisme de la Communauté de communes du Pays dunois, avec le soutien de Creuse Tourisme, a organisé la troisième édition de sa « Journée du tourisme » le samedi 23 mars à la salle Apollo. Une 50aine de participants ont pu échanger autour de diverses thématiques durant la matinée comme le droit à l'image, le tourisme durable, le classement des hébergements touristiques, Terra Aventura, le partenariat avec l'Indre via la carte touristique, ou encore la taxe de séjour.

Et l'après-midi a mis en lumière des prestataires du territoire. À tour de rôle, quatre intervenants sont venus présenter leurs activités en lien avec le tourisme.

1

Le Petit Train Touristique à Crozant,

une nouveauté 2024 à découvrir depuis le mois d'avril,

2

L'Écolieu « Domaine des alternatives »

à Chéniers, avec sa palette d'activités pour toute la famille autour du vivant et de l'éducation populaire,

3

« Le vin à poil » à Lafat,

une ferme en polyculture, autour de la vigne et des ovins, ouverte à la visite et à la dégustation,

4

« Vélo Futur » à Dun le Palestel,

magasin de vente, réparation et location de vélos.

En résumé, une journée enrichissante et remplie d'échanges ! Rendez-vous l'année prochaine pour la quatrième édition.



Zoom sur les accueils de presse

Les sites de la Vallée de la Creuse sous les projecteurs !

Pour promouvoir la Vallée de la Creuse, le service des sites culturels et du tourisme et accueille régulièrement des personnalités en lien avec la presse écrite : magazine, blog en ligne et/ou la presse audiovisuelle : émission TV, par exemple.

En collaboration avec Creuse Tourisme, ces rencontres ont lieu plusieurs fois par an et ont un impact positif sur la visibilité des sites. L'objectif étant de faire connaître davantage notre destination et d'attirer de nouveaux visiteurs, à travers différents médias.

Qui avons-nous accueilli en 2023 ?

Voyager Ici et Ailleurs : mai 2023,
Carnet de voyage : juin 2023,
Lonely Planet : août 2023,
Les Baroudeurs Liégeois : septembre 2023,
Gilles PUDLOWSKI : septembre 2023,
Top Gear : octobre 2023.

Top Gear à Crozant



Pour contacter l'animatrice :

Anne GUILLON
info@paysdunois-tourisme.fr
05 55 89 24 61

Zoom sur le classement des meublés

Avant toute chose, reprenons les bases en quelques mots...
Qu'est-ce qu'un meublé de tourisme ?

C'est un hébergement de type "location saisonnière", pour 1 nuitée minimum à 90 jours maximum, avec fondations (appartement ou maison). En qualité de loueur, vous pouvez être un particulier ou un professionnel mais vous avez l'obligation de déclarer votre bien en mairie, via un formulaire CERFA n° 14004-04 (sauf si le logement loué est votre résidence principale).

À noter

Tout changement doit être signalé et déclaré en mairie ! Que ce soient les informations sur le loueur, le bien à louer, les périodes de location et même la cessation d'activité.

Autre obligation du loueur

La déclaration du début d'activité. Comme pourrait le faire une entreprise, vous devez vous immatriculer afin d'obtenir un numéro SIRET. Cette démarche est possible en ligne sur <https://formalites.entreprises.gouv.fr/> et doit être faite dans les 15 jours suivant le début d'activité.

Les locations sont assujetties à la taxe de séjour. La Communauté de communes reste à votre disposition pour vous accompagner dans la collecte, la déclaration et le reversement de la taxe de séjour, à l'adresse : paysdunois@taxesejour.fr
05 55 89 12 03
Contact : Nathalie PAVAGEAU.

L'étape suivante est le classement.

Contrairement aux démarches précédentes, celle-ci est totalement volontaire de votre part ! Bien que le processus soit payant, le fait de classer votre meublé de tourisme apporte des avantages non négligeables et pour une durée de cinq ans. Le classement, de 1 à 5 étoiles, se calcule via une grille de critères obligatoires ou non.

Les + du classement : une réduction fiscale, un conventionnement avec l'ANCV pour accepter les chèques-vacances comme moyen de paiement, un gage de qualité pour votre meublé de tourisme, une visibilité plus importante de votre offre touristique, une taxe de séjour facilitée par un montant fixe, etc.

Pour plus de renseignements, toutes les informations dédiées aux professionnels du tourisme sont réunies sur le site : www.pro.tourisme-creuse.com

Qu'est-ce qu'Avenir Montagnes Ingénierie ? C'est un programme accompagné d'offres d'ingénierie mobilisables par les territoires et les multiples partenaires de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), dont la Banque des territoires.

En répondant à l'appel à projets "Avenir Montagnes Ingénierie", la Communauté de communes a pu développer une stratégie d'aménagement du territoire dans un contexte de changement climatique, basée sur l'adaptation de l'offre et des activités touristiques lors des périodes de canicule, de sécheresse intense et de raréfaction de l'eau. En zone de Montagnes (dont fait partie la Creuse), c'est la neige qui fait défaut.

Durant les deux années de sa mission, Manon HAMY, Cheffe de projet, a pris en compte le changement climatique et son impact d'un scénario pessimiste dans les prochaines décennies.

D'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la température en France est plus élevée que la moyenne mondiale. Les climatologues prévoient que le réchauffement en France métropolitaine atteindra : début 2030 : + 2° C, correspondant à niveau de réchauffement mondial de 1,5° C par rapport à l'ère préindustrielle ; en 2050 : + 2,7° C, correspondant à un niveau de réchauffement mondial de + 2° C ; en 2100 : + 4° C, correspondant à un niveau de réchauffement mondial de + 3° C. En 2100, les étés pourraient être en moyenne 5° C plus chauds par rapport à 1900.

Les missions de l'étude, du diagnostic à la stratégie :

1 Développer l'hébergement et la restauration avec comme objectifs le recensement des hébergements et restaurants, une meilleure connaissance de la clientèle et le soutien à la demande de projets privés,

2 Développer les parcours transfrontaliers avec, comme objectifs, le partage d'informations avec l'Indre, et le développement des itinéraires et des activités,

3 Prendre en compte le changement climatique avec, comme objectifs, l'identification des ressources dont dépend le tourisme, les propositions de solutions /les pistes d'actions associées, une sensibilisation et des engagements avec le développement de scénarios prospectifs mesurant l'impact du changement climatique sur la Creuse et sur le tourisme.

Les outils d'aide à la décision :

Des actions d'anticipation seront proposées aux élus dans un but d'adaptation au changement climatique. La rédaction de fiches actions permettra de mettre en œuvre une stratégie de gestion durable des ressources, le développement résilient des itinéraires et des activités touristiques, des mobilités douces mais aussi d'impliquer les touristes dans la prévention, en proposant une nouvelle offre d'itinérance pédestre adaptée au futur contexte écologique et en favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables.

Manon HAMY rend son rapport à l'issue d'une mission qui s'achève en octobre 2024.



Les activités de pleine nature

le pays dunois, terre de vélo

L'intérêt communautaire, décidé en conseil communautaire par les élus, définit le partage des compétences entre la Communauté de communes et les communes.

Depuis 2021, la création, le balisage, l'animation, la signalétique et la promotion de certains sentiers de randonnée, font partie des compétences communautaires ainsi que l'entretien des portions non ouvertes à la circulation.

Depuis 2023, deux sites naturels d'escalade sont entrés dans ce domaine de compétence.

Ces quatre pages présentent une liste non exhaustive des balades vélo et circuits VTT disponibles en Pays dunois et des sites naturels d'escalade.

Des centaines de kilomètres balisés

Débutants ou confirmés, les vététistes en herbe trouveront à coup sûr le circuit qui leur convient !

Parmi les 17 sentiers à difficultés variables, balisés suivant les normes de la Fédération Française de Cyclisme (couleur orange), huit sentiers sont communs avec les sentiers pédestres.

En complément, l'Échappée verte, circuit en ligne de 17,8 km, peut aussi être réalisée à VTT.



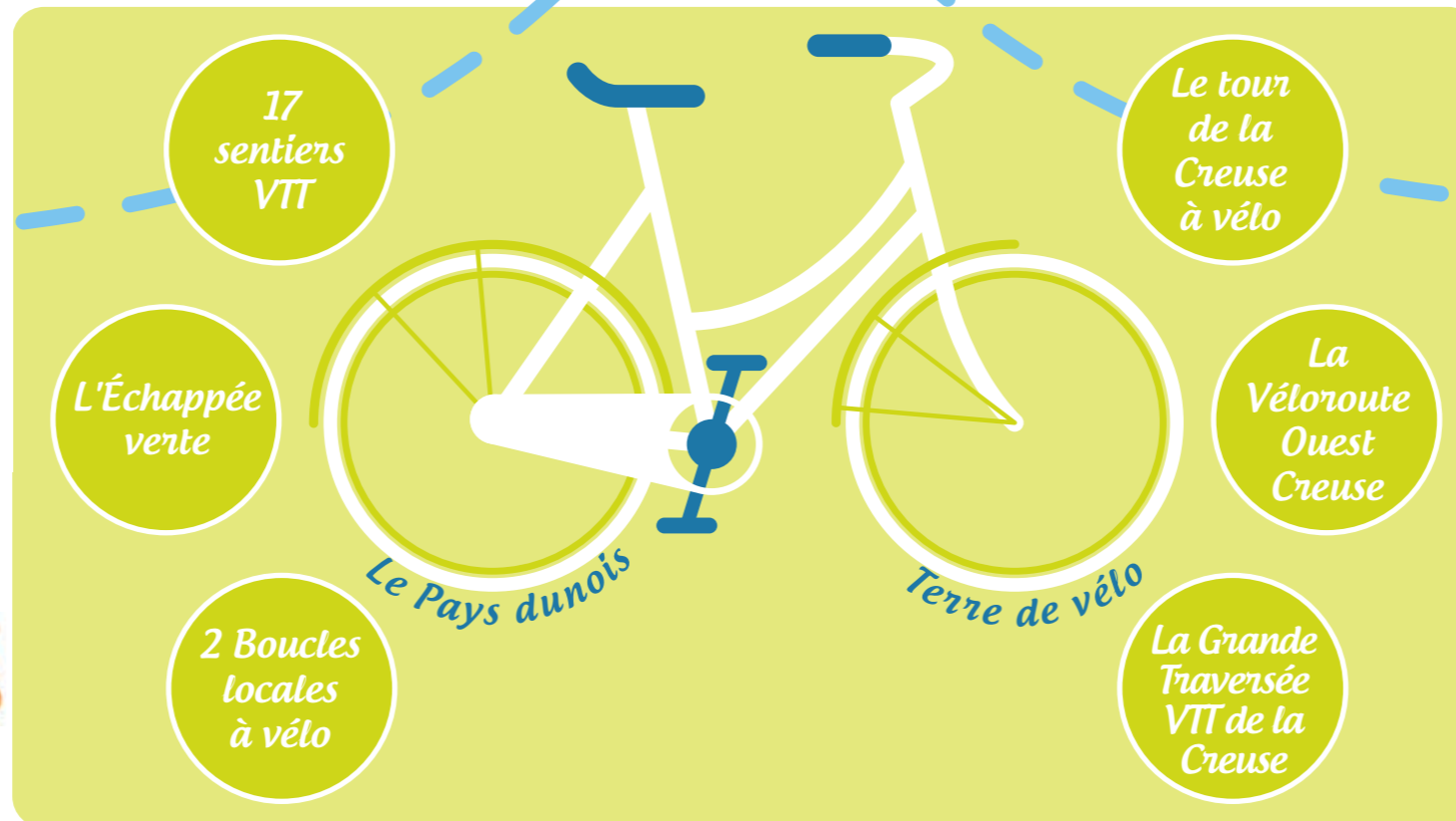
N° circuit	Départ	Distance km	% goudron	Dénivelé + en m	Difficultés
26	Naillat	11,5	52,52	210	Facile
27	Bois Chabannes	18,43	36,90	380	Difficile
28	Dun - Bois Chabannes	15,90	28,30	270	Difficile
29	St Sulpice le Dunois	11	22,73	270	Difficile
30	Dun - St Sulp le Dunois	26,10	28,74	535	Très difficile
31	St Sulp - La Celle Dunoise	24,5	38,78	500	Très difficile
32	Dun le Palestel	7,5	66,67	90	Très facile
33	Villard	5,3	37,74	45	Très facile
34	Villard - Maison Feyne	15,3	49,02	215	Facile
35	Fresselines	21,15	40,19	232	Difficile
36	Nouzerolles	7,4	33,78	107	Facile
37	Maison Feyne	31,1	32,15	312	Difficile
38	Lafat	10	45,00	162	Facile
39	Crozant - La Chap Baloué	33	31,82	450	Très difficile
40	St Sébastien	11,2	35,71	160	Facile
41	St Sébastien	11	45,45	130	Facile
42	St Sébastien	13,4	33,58	176	Difficile

Tour de la Creuse à Vélo : un itinéraire cyclable balisé et sécurisé !

Ce sont **327 km en 12 étapes** avec **4.647 m de dénivelé positif**.

Balisage : flèche verte avec vélo blanc sur fond vert.

2 étapes en Pays dunois : Au départ de CROZANT, direction LA SOUTERRAINE pour la 1ère étape de 23,9 km, difficulté 2/4. De LA CELLE DUNOISE à CROZANT via FRESSSELINES pour la dernière étape n°12 de 20,4 km, difficulté 2/4.



La Véloroute Ouest Creuse, sur la route de Saint Jacques de Compostelle !

Ce sont **83 km** avec **1.515 m de dénivelé positif**.

À parcourir de

CROZANT à SAINT-MARTIN SAINTE-CATHERINE en passant par SAINT GERMAIN BEAUPRÉ, SAINT AGNANT DE VERSILLAT, LA SOUTERRAINE, SAINT PRIEST LA FEUILLE, LE GRAND-BOURG, BÉNÉVENT-L'ABBAYE et CHATELUS LE MARCHEIX. Il s'agit de la «V90» : circuit inscrit au schéma national des véloroutes et voies vertes.

1ère étape en Pays dunois : de CROZANT à LA SOUTERRAINE, de 25 km.



Boucles Locales à Vélo

Un partenariat entre la Communauté de communes et le département

N°11 La petite reine dunoise

31,4 km, difficulté 3/5, 443 m de dénivelé positif.
Départ : Place Philippe DAULNY (sous la mairie) à DUN LE PALESTEL.

Panorama et points de vue sont au rendez-vous de ce circuit qui débute par une tranquille mise en jambe dans un paysage bocager, avant de s'élever peu à peu sur les flancs du bois de Chabannes. Une rapide descente vers la plaine de la Brézentine et une ultime grimpe concluent ce tour en pays dunois.



NOUVEAUTÉ N°12 La boucle des croix de Crozant

23,5 km, difficulté 2/5, 342 m de dénivelé positif.
Départ : Parking Ancel à CROZANT.

La signalétique sera installée en fin d'année 2024. Cette boucle peut être réalisée en vélo mais aussi en voiture. 51 croix sont recensées, monolithes et abstraites. Elles sont implantées à la croisée des sentiers et chemins. Ce parcours est aussi un rando-guide sur IZI TRAVEL. Téléchargez l'application gratuite en lançant la boucle des croix de CROZANT, et bénéficiez des explications dès que vous arrivez sur une nouvelle croix.

En 2025
prévision d'une nouvelle boucle (N°14) au départ du BOURG D'HEM « Sur les hauteurs de la Creuse ».





Les activités de pleine nature

le pays dunois, terre de vélo

La Grande Traversée VTT de la Creuse

La Grande Traversée VTT de la Creuse propose différents itinéraires au départ de la gare SNCF de LA SOUTERRAINE pour s'offrir quelques jours en itinérance à la découverte de la Creuse. Des grands espaces, un dénivelé significatif et une richesse d'obstacles naturels font du département un lieu propice à la pratique du VTT. Ce circuit est idéal pour une première approche de l'itinérance en VTT ou pour un court séjour de proximité, entre amis, ou pour un défi sportif.

Trois tronçons

Une petite boucle de **264 km**

Une grande boucle de **410 km**

1er tronçon : LA SOUTERRAINE – MONTS DE GUÉRET - LA SOUTERRAINE. 264 km, 4416 m de dénivelé positif. La 1ère étape traverse le Pays dunois : LA SOUTERRAINE - BUSSIÈRE DUNOISE via NAILLAT, DUN LE PALESTEL, ST SULPICE LE DUNOIS, 39 km, 593 m de dénivelé positif, difficulté : FFC Rouge.

Balisage rouge :



Balisage de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

de « l'Échappée verte » 17,8 km

Le comité départemental de la Creuse de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP), présidé par Marianne LAURENT, a réalisé avec l'aide de Lionel VEDRINE, l'animateur de pleine nature de la Communauté de communes, le balisage jaune de la Fédération Française, sur le tracé de « l'Échappée verte », entre DUN LE PALESTEL et SAINT-SÉBASTIEN. Grâce à ce balisage, cette section de randonnée, ouverte aux pédestres, VTT, équestres et certaines portions aux motards, est **labellisée Qual'iti Creuse** par le Département de la Creuse. À cet effet, elle bénéficiera d'une communication plus importante auprès de la population et des touristes.



Suricate

L'outil SURICATE permet de signaler les problèmes que les randonneurs rencontrent lors de la pratique d'une activité comme la randonnée pédestre, le VTT, l'escalade... Une erreur de balisage, un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation... Remplissez le formulaire, localisez et envoyez !

Votre signalement sera traité par le réseau SURICATE, animé par le Pôle ressources national des sports de nature du Ministère chargé des sports et renvoyé vers notre animateur local, Lionel VEDRINE.



SIGNALER UN PROBLÈME



Le Pays dunois, terre de vélo, c'est aussi en 2024, le soutien de la Communauté de communes à l'organisation des manifestations sportives :

Le Tour dunois Cadet

organisé par Creuse Oxygène, épreuve en ligne de la Fédération Française de Cyclisme, à la découverte de la Vallée des peintres, les 11 et 12 mai 2024.

Le critérium cycliste

organisé par l'Amicale Nocturne Cycliste Dunoise, présidé par Jean-Marie BARAILLE le samedi 3 août 2024. Circuit de 1,5 km au coeur de DUN LE PALESTEL.

Sentiers pédestres

Nouveau Le randoguide

à LA CELLE DUNOISE
« Un pont sur la Creuse »

Une nouvelle balade pédestre interactive permet de découvrir la commune, ses paysages, la faune, la flore et son histoire, avec, au choix, une boucle de 7 km ou une autre de 12,5 km ou bien les deux en suivant. Grâce à l'application gratuite Izi Travel, à chaque point stratégique, l'application se déclenche et communique les informations.

Comment faire ?

1

Installez l'application izi TRAVEL gratuitement (disponible sur Android et IOS).



2

Téléchargez le randoguide « Un Pont sur la Creuse, LA CELLE DUNOISE ».

3

Commencez votre balade, le randoguide vous accompagne tout au long du circuit et fonctionne même hors connexion !



Deux sites naturels d'escalade sont ouverts en Pays dunois :
Le Bourg d'Hem et Chéniers.

Le site de Roche Gallet

au Bourg d'Hem (accès par le village de Jupille, sur la commune d'ANZÈME) est de nouveau ouvert depuis le 16 juin 2024.

Après 10 à 15 mn de marche d'approche depuis le parking, un chemin descend vers les gorges (vers l'ouest) où les falaises dominent la Creuse. Une passerelle au-dessus du lac permet son accès. Ce site sportif est localisé sur un ensemble de rochers qui plonge directement dans les eaux du barrage sur la Creuse. **68 voies, de niveau de difficultés de 3C à 7C, sont présentes sur une hauteur maximum de 80 m.**

C'est aussi un site de reproduction du faucon pèlerin. Afin de garantir la conservation du biotope nécessaire à la reproduction, à l'alimentation, au repos et donc à la survie de l'espèce, l'escalade et l'accès y sont interdits du 1er février au 15 juin inclus.

Le site du Moulin de Piot

à Chéniers ouvre ce printemps 2024.

Depuis le parking du camping du Moulin de Piot, le site est accessible par le chemin vers la prairie à gauche en descendant vers la rivière. Il est constitué d'une petite falaise de **25 m maximum**. 2 voies sont déjà ouvertes sur les 6 envisagées pour la fin d'année, avec une difficulté allant de 4A à 6A. L'inclinaison est inférieure à la verticale ce qui en fait un site adapté pour la découverte et l'initiation. Il est ouvert toute l'année.

Les sites naturels d'escalade



L'entretien et le contrôle des 2 sites

sont assurés par le Club Alpin Français de GUÉRET, affilié à la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM).

Contact pour les 2 sites auprès de la Communauté de communes : 05 55 89 12 03.

Enregistrement du randoguide à l'aide de France Bleu Creuse





La petite enfance



Une fréquentation en hausse

2023 a vu la fréquentation de la micro-crèche progresser, passant de 17.866 heures en 2022 à 19.241 heures en 2023. Le bilan du Relais Petite Enfance (RPE) affiche 376 heures d'activités en 2022 et 411 heures en 2023. 2024 sera l'année des renouvellements avec le principal partenaire et contributeur, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), par la reconduction de la Convention Territoriale Globale (CTG) et du projet d'établissement du Relais Petite Enfance (RPE) pour 4 ans, mais aussi par la mise à jour du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement de la micro-crèche.



Ateliers



cuisine



Apprentissage compostage



Départ en balade

La micro-crèche

La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant est désormais inscrite dans la loi.

Cette charte est un guide des bonnes pratiques qui s'adresse à tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant, qu'il soit en mode d'accueil individuel ou collectif. La charte énonce dix principes favorables au développement et à l'épanouissement de l'enfant. Elle est mise à disposition des parents et est déclinée dans les projets d'accueil des structures et des professionnels indépendants.

Ces principes reprennent les besoins des tout-petits pour grandir sereinement, avancer à leur rythme, développer leurs facultés. Ils rappellent également que l'enfant est sensible à son entourage proche et au monde qui s'offre à lui et qu'il doit être bien accueilli ainsi que sa famille. L'enfant développe aussi sa créativité et éveille ses sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Il s'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

La micro-crèche met donc en place un accueil personnalisé afin de prendre le temps d'accueillir l'enfant et son parent, de respecter les différents rituels de chacun (doudou, coucou à la fenêtre...), de considérer l'enfant comme un individu, d'être à l'écoute de ses besoins et de ses envies, de faire des fêtes qui rassemblent l'ensemble des familles et l'équipe et d'installer des repères qui le sécurisent.

Les enfants de la micro-crèche participent aux animations organisées par le Relais Petite Enfance et le pôle famille du centre social La Palette comme des ateliers conte, l'éveil musical... Ils font des activités culturelles comme les ateliers « lire et faire lire » de l'UDAF, des sorties en extérieur, à pied ou en poussette, qui favorisent le développement de la curiosité du monde environnant.

Contact

Flore THEVENOT

Référente technique

4 Parc Benjamin Bord à DUN LE PALESTEL

Tél. : 05 55 89 31 80

Courriel : creche@ccpaysdunois.fr

Le Relais Petite Enfance

Le Relais petite enfance (RPE) du Pays dunois est un lieu d'information pour les parents et les assistantes maternelles sur les modes d'accueil. L'animatrice fournit le premier degré d'information, organise des rencontres et propose de participer à des échanges. C'est un lieu ressource autour de la Petite Enfance qui peut permettre de rompre l'isolement, de trouver des informations et au besoin, d'être orienté vers d'autres interlocuteurs.

Un lieu ressource pour les familles et les assistantes maternelles

Les missions principales du Relais sont les suivantes :

1 Information et orientation des parents

En tant que parent ou futur parent, on y trouve des informations sur les différents modes d'accueil (comme l'accueil au domicile d'une assistante maternelle, l'accueil collectif dans un multi-accueil, une halte-garderie...). L'animatrice du RPE peut remettre une liste des assistantes maternelles ou aider à faire une recherche sur le site monenfant.fr de la CAF.

2 Contrat de travail et suivi le temps de l'accueil

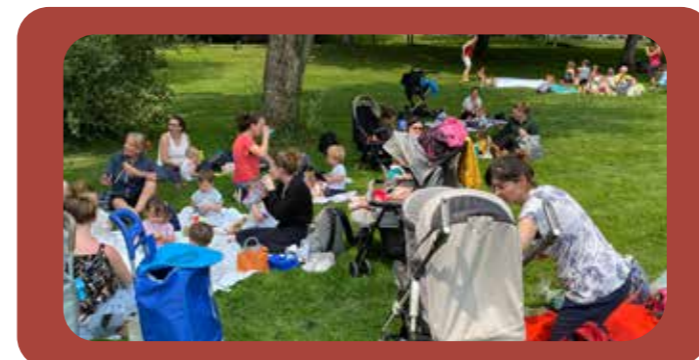
Dans un RPE, chacun a également la possibilité de se faire accompagner dans la fonction d'employeur d'une assistante maternelle (le contrat de travail, le bulletin de salaire, la déclaration pour pajemploi...). Tout au long de l'accueil, le RPE peut répondre aux questions ou orienter vers les services adaptés.

3 Lieu ressource pour les assistantes maternelles

Le RPE est un lieu d'accompagnement dans leur professionnalisation. Les assistantes maternelles peuvent se faire aider dans leurs démarches administratives, trouver des informations sur les différents types de contrats, leurs statuts, leurs droits et leurs obligations, mais aussi trouver des informations sur d'éventuelles formations.

4 Des temps collectifs

Le RPE organise des temps de rencontre entre assistantes maternelles où elles peuvent échanger sur leurs pratiques, partager leurs expériences, ou se retrouver autour d'un thème (la musique, la gestion du stress...) ou discuter de problèmes liés à leur métier. Ces rencontres peuvent également prendre la forme de temps collectifs pour les enfants, accompagnés des assistantes maternelles (des ateliers d'éveil, des séances d'éveil musical, d'éveil psychomoteur, etc.) ou des parents.



La bourse aux vêtements

Une manifestation du Relais Petite Enfance (RPE) et du pôle famille de La Palette.

Animée et orchestrée par Julie GANE, référente famille de La Palette et

Flore THEVENOT, animatrice du Relais Petite Enfance de la Communauté de communes du Pays dunois, aidées de bénévoles, la bourse aux vêtements s'installe dans la salle La Palestel pour son grand déballage, 2 fois par an, à l'automne et au printemps. On y trouve des vêtements pour enfants de 0 à 16 ans, des accessoires de puériculture, des jouets et des vêtements de maternité. Cette année encore, les agents des deux structures et les bénévoles ont été mobilisés pour animer un espace de jeux pour les enfants, lors de la vente, laissant le temps aux parents de flâner dans les étalages.

La prochaine bourse aux vêtements aura lieu à l'automne, à la Salle La Palestel, 6 rue des quatre chemins à DUN LE PALESTEL. La date sera annoncée sur les réseaux sociaux, le site internet et par affiches.

Renseignements à La Palette : 05 87 66 00 00.

Le renouvellement de la Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat entre la Communauté de communes et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en



Signature officielle le 13 juin 2024

en direction des habitants. Les domaines visés sont la petite enfance, l'enfance-jeunesse, le soutien à la parentalité, le logement et le cadre de vie des familles, la solidarité et l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits et à l'inclusion numérique.

La CTG, signée en 2020, est arrivée à échéance le 31/12/2023 et la CAF a proposé son renouvellement jusqu'en 2027.

Les 4 axes retenus sont :

1/ Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, 2/ Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes, 3/ Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie, 4/ Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Contact

Nathalie PAVAGEAU

Responsable Enfance Jeunesse et chargée de coopération CTG

19 avenue de Verdun à DUN LE PALESTEL

Tél. : 05 55 89 12 03

Courriel : enfance.jeunesse@ccpaysdunois.fr



Les missions de la Palette

La Palette, association de type loi 1901 depuis 1999, est agréée "Centre Social" par la Caisse d'Allocations Familiales.

Elle a reçu la délégation de certaines missions de la Communauté de communes du Pays dunois comme la gestion des centres de loisirs ados et enfants, l'aide à la parentalité et la gestion du Tiers-Lieu avec notamment l'espace France Services. Cette convention est renouvelée en 2024 pour 3 ans.

Depuis le 28 avril 2023, la Direction est assurée par Florent XAVIER.

Le Local'Ados

Le Local'Ados de La Palette est un espace dédié aux jeunes, de 11 à 17 ans. Il propose des activités programmées, des séjours pendant les grandes vacances. Il est un lieu où les adolescents peuvent co-construire des projets avec l'équipe d'animation. L'équipe veille au respect des valeurs du projet social et éducatif et assure le bon déroulement des différents projets.

Infos à retenir

1

Des projets sont montés par et pour les jeunes eux-mêmes

Cette année, un projet de cosplay (costume et mise en scène), inspiré par la culture geek et manga, a été mené avec l'aide de l'association « Les Dix Lunes » et la CAF de la Creuse,

2

Plusieurs activités culturelles et sportives

(Huskin'Creuse, village de Masgot, ateliers cuisine etc.) ont été organisées,

3

Des ateliers sont mis en place toutes les semaines au collège de DUN LE PALESTEL, cette année, autour du manga,

4

Des séjours sont organisés tout au long de l'année (LA BOURBOULE, BOURG D'HEM, au local etc.).



Sortie Husk'in Creuse



Atelier sculpture à Masgot



Atelier cuisine au Local'Ados

Horaires

Les mercredis : de 13h30 à 18h30,

Les vendredis : de 17h à 19h,

Les vacances scolaires : du lundi au vendredi, de 14h à 18h, et selon le programme d'animation.

Ponctuellement : Les samedis après-midi et les vendredis en soirée.

Public

De 11 ans (sous condition d'entrée au collège) à 17 ans.

Contact

Audrey LEFORT

Tél. 07 60 23 52 53

Courriel : local.ados@lapalette23.fr



Horaires

Les mercredis et les vacances scolaires : de 7h15 à 18h45.

Public

de 3 à 11 ans.

Contact

Sandra MATHE, directrice

Tél. 06 58 08 96 11

Courriel : cabane.magique@lapalette23.fr

Le Pôle Ressources

Le Pôle Ressources regroupe divers services de proximité. Il comporte des espaces d'activités, d'information et d'engagement citoyen porté par le mouvement Éducation Populaire, avec et pour toutes et tous. C'est également un endroit de convivialité, d'échanges et de partages, où l'on se retrouve pour boire un café, discuter autour d'une partie d'échecs et/ou imprimer des documents administratifs, etc. Les usagers du Pays dunois disposent d'une écoute personnalisée et de services multiples qui répondent au mieux à leurs besoins. En effet, le Pôle Ressources de La Palette a aussi une fonction "d'observatoire de territoire" afin de repérer les besoins des habitants/acteurs, ce qui lui permet d'être au plus près des demandes de la population dunoise.

Infos à retenir

1

Le dispositif France Services

qui permet un accompagnement dans les démarches de service public avec 3 agents ; des permanences des partenaires (conciliateur de justice, Mission Locale, Impôts etc.); un espace public numérique,

2

Un espace de travail partagé

(co-working/télétravail) pour les professionnels et un accompagnement aux indépendants,

3

Un service d'aide aux associations

avec le dispositif Guid'Asso,

La Cabane magique

La Cabane magique est un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans. L'équipe d'animation propose des activités éducatives, ludiques et variées afin de répondre aux besoins et envies des enfants comme l'organisation de séjours, les sorties culturelles et les stages découvertes.

Infos à retenir

1

Des activités culturelles et sportives

dont certaines sont réalisées en transversalité avec le local'ados et le pôle famille (initiation aux sports, atelier théâtre, soirée jeux, sortie à la patinoire, sensibilisation à la nature etc.),

2

Des séjours organisés

tout au long de l'année.



La Fête de La Palette

4

Des formations et réunions

d'informations,

5

Des initiatives citoyennes

comme le transport solidaire proposé par les bénévoles de La Palette pour les personnes non véhiculées, l'atelier échecs du jeudi soir, etc.,

6

Des ateliers et activités en tout genre

tout au long de l'année (expositions d'artistes locaux, ateliers autour de l'écologie, événements festifs, etc.),

7

Une mise à disposition de salles aux associations,

8

Des repas partagés entre bénévoles et membres de La Palette, une fois par mois.

Horaires

Les lundis et vendredis : de 14h à 17h30,

Les mardis, mercredis et jeudis : de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30,

Les samedis : de 09h à 12h.

Contact

Florent XAVIER, directeur

Tél. 05 87 66 00 00

Courriel : contact@lapalette23.fr



Les missions de la Palette

Le Pôle famille



Atelier Montessori
Bourse aux vêtements



Aide à la scolarité



Soirée jeux

La référente famille organise des animations et des actions pour et avec les familles du territoire telles que des espaces d'échanges entre parents, des ateliers parents/enfants, des ateliers découverte, des moments festifs, des bourses aux vêtements et des sorties. C'est avant tout un espace convivial, chaleureux où il est également possible de proposer des projets, des activités. L'objectif de ce lieu de convivialité est de créer du lien entre les familles, de permettre la rencontre entre parents et de favoriser les échanges conviviaux et de partage.

Infos à retenir

1

Depuis la rentrée scolaire 2023, la Palette propose un accompagnement à la scolarité pour les élèves de l'école élémentaire et du collège de DUN LE PALESTEL.

2

La bourse aux vêtements en partenariat avec le Relais Petite Enfance (RPE), a lieu deux fois dans l'année à l'automne et au printemps. On y trouve des vêtements pour enfants de 0 à 16 ans, des accessoires de puériculture, des jouets et des vêtements de maternité.

Contact

Julie GANE
Tél. 05 87 66 00 00
Courriel : julie.gane@lapalette23.fr



Atelier parent enfant

France Services



Un engagement local à DUN LE PALESTEL

Fort de ses **trois agentes expérimentées**, le France Services de La Palette s'illustre par son **soutien constant aux habitants**. Avec un total de **1.392 accompagnements** en 2023, l'impact de ses services sur la communauté est indéniable.

L'évènement **des portes ouvertes** a réuni 41 personnes, favorisant la sensibilisation et l'échange d'informations cruciales sur des sujets de santé publique et de justice. Les partenariats établis ont permis de proposer des formations adaptées et de répondre efficacement aux besoins des citoyens.

Les permanences régulières offrent un accès direct à des services essentiels, **avec la participation de la Mission Locale, de l'UDAF, de l'ERIP, du conciliateur de justice, de la Carsat, du Planning Familial/CIDFF et des services des impôts.**

L'introduction de nouvelles permanences, Communauté 360 et Point Conseil Budget, témoigne de la volonté de France Services de s'adapter et de répondre aux attentes des habitants. C'est une preuve de l'engagement de France Services envers la vie locale et de son rôle vital sur le territoire du Pays dunois.



Apéro des pros



Espace France Services

Depuis son ouverture il y a **trois ans**,

l'espace de coworking de la Palette, développé par **Éléna AZOUAND**, étudiante en DUT Carrières Sociales et agente France Services, s'est imposé comme un **centre d'échanges et de développement pour les travailleurs indépendants** du Pays dunois. En 2023, on compte 46 participations actives enregistrées lors des différentes activités organisées. Ces initiatives, allant **des petits déjeuners des professionnels aux ateliers de formation**, ont rassemblé une communauté dynamique de **17 professionnels**, démontrant l'engagement et l'intérêt croissant pour ce type d'environnement collaboratif. Les apéros des pros et les repas partagés, bien que plus intimes, ont favorisé des interactions remarquables, renforçant les liens entre les membres.

Nouveau : l'utilisation payante des espaces et des ressources de la Palette par **51 professionnels** souligne la **polyvalence et l'attractivité du lieu**. Que ce soit dans les box individuels ou dans l'open space, chaque professionnel trouve un cadre adapté à ses besoins, qu'il s'agisse de concentration ou de collaboration. L'utilisation croissante de ces mises à disposition reflète une tendance vers plus de flexibilité, d'interactivité et de soutien mutuel dans le monde professionnel.

Contact

Florent XAVIER, directeur
Tél. 05 87 66 00 00
Courriel : contact@lapalette23.fr



Des services aux habitants

RENOV'23, porte d'entrée de la rénovation énergétique

Pas toujours facile de s'y retrouver dans les aides mobilisables quand on souhaite rénover son logement. Alors, les acteurs publics de l'Habitat, dont la communauté de communes du Pays Dunois fait partie, se sont associés dans un dispositif départemental, pour apporter à tous les creusois un service de proximité, RENO'23. Cette organisation collective est soutenue par la Région Nouvelle Aquitaine et le programme SARE pour favoriser la rénovation énergétique des logements en Creuse.

Dans son rôle d'Espace Conseil France Rénov' de la Creuse, RENO'23 est l'interlocuteur de proximité qui propose un service indépendant d'information, de conseils et d'accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation, qu'ils soient propriétaires, locataires ou syndicats de copropriétaires. Les informations et les conseils délivrés sont gratuits et personnalisés. Ils visent à aider les ménages à élaborer un projet de rénovation, à mobiliser les aides financières publiques ou privées ainsi qu'à les orienter vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation.

4 conseillers accompagnent quotidiennement les ménages dans leurs projets de travaux de rénovation énergétique. RENO'23 propose également des permanences sans rendez-vous les mardis, de 14h à 17h, mais également des permanences sur différents lieux en Creuse, notamment à la Communauté de communes, dans les mairies, tiers lieux ou Maison France Services.

En 2024, les conditions d'accompagnement financier des projets ont évolué. Il s'agit d'un parcours accompagné pour lequel le ménage doit solliciter MonAccompagnateurRénov.

Dans le cadre de l'évolution, depuis janvier 2024, des modalités d'accompagnement des aides de l'ANAH et de la création du Parcours Accompagné, le Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDEC) a reçu son agrément Mon Accompagnateur Rénov depuis le 1er Septembre 2023. Les ménages, ayant un projet de rénovation d'ampleur, peuvent être accompagnés par le SDEC, depuis le 1er Janvier 2024.

Contact

Tél. 05 55 51 03 39

Courriel : renov23@sde23.fr

Un parcours non accompagné pour la rénovation par geste*

MaPrimeRénov' permet de financer une rénovation par geste comme le chauffage ou la production d'eau chaude sanitaire et depuis le 15 mai 2024, l'isolation. Dès le 15 mai 2024, vous pourrez par exemple bénéficier de MaPrimeRénov' pour isoler vos murs ou votre toit. L'aide MaPrimeRénov' est ouverte à tous les logements, quelle que soit leur étiquette énergétique. L'obligation de fournir un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) est levée à compter du 15 mai 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Avant tout démarrage de projet, ayez le réflexe RENO'23 !

RENO'23 se situe dans les locaux du SDEC au 11 avenue Pierre Mendès France à GUÉRET et peut être contacté par téléphone au 05 55 51 03 39, du lundi au jeudi, ou par mail à renov23@sde23.fr

*le geste consiste à un changement du mode de chauffage en faveur d'une solution décarbonnée.

Ce qui n'a pas changé !

Pour bénéficier des aides, les entreprises retenues pour les travaux doivent disposer de la qualification Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

Pour les particuliers, les aides attribuées sont fonction du revenu fiscal de référence du ménage. Et les demandes d'aides doivent être réalisées avant de s'engager.

Pour le Pays dunois

115 ménages accompagnés en 2023, avec 318 actes d'accompagnement social administratif, technique ou financier. Au premier trimestre 2024, ce sont 28 ménages accompagnés avec 49 actes d'accompagnement.

138 dossiers MaPrimeRénov

en 2023, pour 544.045 € d'aide et 2.001.143 € de travaux. À l'échelle de la Creuse, cela représente 2.082 dossiers.

Creuse Habitat

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur ?

Creuse Habitat, par le biais du Programme d'Intérêt Général (PIG), vous accompagne pour bénéficier d'aides à la rénovation de votre logement, sous certaines conditions. Creuse Habitat est opérateur, notamment des PIG ; il s'agit d'un programme d'actions mené entre l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département et les Communautés de communes, en faveur de l'amélioration de l'habitat du parc privé.

Creuse Habitat est un service public local, neutre et gratuit. Depuis 2023, il est agréé par l'État Mon Accompagnateur Renov' (MAR). L'équipe pluridisciplinaire de Creuse Habitat conseille et accompagne dans toutes les phases du projet : conseil personnalisé, réalisation d'un diagnostic technique, montage et suivi des demandes d'aides, recherche de financements complémentaires...

Les aides peuvent couvrir les domaines suivants et sont perçues une fois les travaux terminés :

Travaux lourds pour rénover un logement indigne et/ou très dégradé (Ma Prime Logement Décant),

Travaux d'amélioration énergétique globale (MaPrimeRenov' Parcours accompagné),

Travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap (MaPrimeAdapt').

Avant de commencer vos travaux, contactez Creuse Habitat : 05 87 80 90 30 – habitat@creuse.fr (les lundis de 14h à 17h, du mardi au jeudi, de 9h à 12h30, et de 14h à 17h et les vendredis, de 9h à 12h30) ou venez nous rencontrer lors de nos permanences de proximité sur rdv.

Attention au démarchage abusif ! Creuse Habitat ne cautionne aucun démarchage ni téléphonique, ni à domicile proposant des travaux de rénovation énergétique.

Pour le Pays dunois

19 dossiers financés

en 2023, pour 8.750,73 €, répartis sur 10 des 17 communes du territoire.

Parallèlement, 32 dossiers sont toujours engagés.

Des permanences mutualisées avec RENO'23 sont organisées à la Communauté de Communes.



Aide à l'habitat

La Communauté de Communes apporte une aide complémentaire à celle de l'ANAH aux propriétaires occupants : 5% sur le montant HT des travaux (plafonnés à 20.000€) pour « l'adaptation à la perte

d'autonomie », 500 € pour les projets relevant de la précarité énergétique, 10% pour les projets de sortie d'insalubrité (plafonnés à 30.000 €).

Et 10% pour toutes les thématiques pour un projet porté par un bailleur (plafonné à 30.000 €).

19 dossiers soldés

en 2023, avec 8.750,73 € d'aides pour 183.638,33 € HT de travaux.

23 nouveaux dossiers engagés

en 2023, avec 9.217,03 € d'aides pour 311.868,09 € HT de travaux.

34 dossiers engagés

compris ceux non soldés depuis 2019 avec 13.968,08 € d'aides pour 514.274,69 € HT de travaux.

13 communes concernées en 2023.

Zoom sur les Repas à domicile

L'organisation du service de la Communauté de communes comprend plusieurs missions :

Au siège administratif

L'organisation et la passation du marché public avec l'entre-

prise chargée de la fourniture des repas.

Le marché a été renouvelé pour 2 années (2024/2025) avec l'entreprise SOGIREST de MONTLUCON, seule entreprise à avoir remis une offre.

Le tarif : il tient compte du marché conclu avec l'entreprise et du coût du service. Lors du renouvellement du marché, la hausse de 19,09 % du prix facturé par l'entreprise SOGIREST a été répercutée sur le prix facturé aux usagers, soit de 9,75 € à 11,61 €.

L'enregistrement de la fiche « client » :

Estelle PEIGNIN est en charge de l'accueil et de la gestion des contrats « client ».

Pour la contacter : 05 55 83 12 03.

La livraison à domicile

Le service est assuré par Magaly BARREAU. Actuellement, les tournées 1 et 2 sont desservies un jour sur deux, et ensemble le vendredi, et les jours fériés.

L'année 2023 est la meilleure année jamais enregistrée depuis la création du service, avec 16.736 repas livrés et une moyenne de 57 usagers. En juin 2024, le nombre de bénéficiaires a fortement diminué en passant à 37. L'organisation d'une enquête par la remise d'un questionnaire permettra de cerner la qualité du service.

Pierre Bourdan Pierre Bourdan Pierre Bourdan Pierre Bourdan Pierre Bourdan

Pierre Bourdan

Pierre Bourdan Pierre Bourdan

Pierre

Bourdan Pierre Bourdan

Pierre

Bourdan Pierre Bourdan

Pierre

Bourdan Pierre Bourdan

Pierre

Bourdan Pierre Bourdan

Pierre

Bourdan Pierre Bourdan



SE SOUVENIR EN PAYS DUNOIS

PIERRE BOURDAN

1909-1948

De son vrai nom **Pierre MAILLAUD**, il est le neveu du peintre Fernand MAILLAUD, et c'est **au BOURG D'HEM**, auprès de son oncle, qu'il passe, enfant, toutes ses vacances d'été. Il y vit ses premiers moments d'intense liberté, nageant dans la Creuse et courant les bois... il gardera sa vie durant un attachement profond pour son village et c'est pour cela, qu'intégrant la résistance, il décide de prendre le pseudonyme de Pierre BOURDAN.

Dès le 19 juin 1940, au lendemain de l'appel, il se présente au général DE GAULLE et se met dès lors **au service de la France libre**. Il est journaliste de formation et pendant 4 années, chaque soir, **au micro de la BBC**, il s'adresse aux français à travers ses « Commentaires de nouvelles ». Sa voix est alors celle de la France. Son émission ne cessera qu'en juin 1944 lorsque Pierre BOURDAN s'engagera dans la 2ème Division blindée du général LECLERC pour libérer PARIS, puis l'Alsace. Après la libération, il est élu **député de la Creuse puis de PARIS**.

En parallèle, il est ministre de la Jeunesse, des Arts et Lettres, chargé de l'Information. De janvier à novembre 1947, il est l'artisan talentueux du retour à la liberté de la presse. Soucieux de décentralisation et de théâtre populaire, il apporte à Jean VILAR la subvention qui lui permet de créer le premier festival d'AVIGNON. C'est lui qui soutient la ville de CANNES afin qu'elle puisse organiser son Festival annuellement.

Le 13 juillet 1948, toujours député, il disparaît en mer à l'âge de 39 ans. Des **obsèques nationales** lui sont organisées.

Bibliographie

- **Carnet de retour avec la Division Leclerc**
- **Récit de la libération de la France avec la 2ème DB**
- **Carnet des jours d'attente (juin 40/juin 44)**
- **Commentaires 1940-1945**
- **Perplexités et grandeur de l'Angleterre**

Directeur de la publication : Laurent DAULNY, Président - Supervision : Commission de communication
Responsable de la rédaction et de la mise en page : Véronique BLANCHET, Directrice Générale des Services
Comité de rédaction et de lecture : Services communauté de communes
Conception graphique : Pauline CIBERT, chargée de communication
Imprimeur : Groupe SODIMASS 02 54 25 25 25 sodimass.fr
Crédit photos : Communauté de communes sauf mentions contraires.
Tirage : 4.000 exemplaires - ISSN : en cours, parution : n° 10 - juillet 2024